



**FONDS AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT**

**PROJET: PROGRAMME D'APPUI À L'INTEGRATION (PAI)**

**PAYS : TUNISIE**

---

**RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET**

<b>Equipe du projet</b>	Chef d'équipe : H. KOUASSI, Macro-Economiste en Chef, OSGE.2 Membres de l'équipe : Elke KREUZWIESER, Economiste Consultant  Directeur sectoriel : I. LOBE NDOUMBE, Directeur, OSGE Directeur régional : J. KOLSTER. Directeur, ORNA
<b>Pairs évaluateurs</b>	A. AMOUMOUN, Expert en Acquisitions Principal, OSGE.2 B. MIKPONHOUE, Coordonnateur Supérieur Portefeuille, OSGE.2 C. LIM, Spécialiste du Développement du Secteur Privé, OSGE.2

*Date : Septembre 2011*

---

## TABLE DES MATIÈRES

A. INFORMATIONS SUR LE PROJET ET DATES CLES .....	4
I. INFORMATIONS DE BASE.....	4
II. DATES CLES .....	4
III. RESUME DES NOTES .....	4
IV. RESPONSABLES DU PROJET AU SEIN DE LA BANQUE .....	5
B. CONTEXTE DU PROJET .....	6
C. OBJECTIF DU PROJET ET CADRE LOGIQUE .....	7
D. PRODUITS ET REALISATIONS.....	16
I. PRODUITS OBTENUS .....	16
II. REALISATIONS OBTENUES.....	19
E. CONCEPTION ET ETAT DE PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET .....	23
F. MISE EN ŒUVRE .....	25
G. ACHEVEMENT .....	27
H. LECONS TIREES DE L’EVALUATION .....	28
I. RESUME DES NOTES OBTENUES PAR LE PROJET .....	29
J. TRAITEMENT .....	31
LISTE DES ANNEXES .....	32

## SIGLES ET ABREVIATIONS

BCT	Banque Centrale de Tunisie
BM	Banque Mondiale
BTA	Bon du Trésor par Adjudication
BTS	Banque Tunisienne de Solidarité
CC	Conseil de la Concurrence
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CE	Commission Européenne
CIC	Centre International de Commerce (Nations Unies)
CIM	Conseil Interministériel
CMF	Conseil des Marchés Financiers
CNAC	Commission Nationale Anti-Contrefaçon
CNS	Conseil National des Services
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
DSP	Document de Stratégie Pays
ENDA	Environment and Development Action
FBCF	Formation Brute de Capital Fixe
FCP	Fond Commun de Placement
FCPR	Fond Commun de Placement-Risque-
GPS	Global Positioning System
ICE	Identifiant Commun d'Entreprise
IDE	Investissement Direct Étranger
INS	Institut National de Statistiques
JO	Journal Officiel
MDCI	Ministère du Développement et de la Coopération Internationale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAC	Programme d'Appui à la Compétitivité
PAI	Programme d'Appui à l'Intégration
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability
PIB	Produit Intérieur Brut
RAP	Rapport d'Achèvement de Projet
SICAR	Société d'Investissement à Capital Risque
SOTUGAR	Société Tunisienne de Garantie
TIC	Technologies d'Information et de Communication
TND	Tunisian Dinar
TTN	Tunisia Trade Net
UTICA	Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat

## RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP)

### A. INFORMATIONS SUR LE PROJET ET DATES CLES

#### I. INFORMATIONS DE BASE

<b>REFERENCE DU PROJET:</b> P-TN-KA0-003	<b>TITRE DU PROJET:</b> PROGRAMME D'APPUI À L'INTEGRATION	<b>PAYS:</b> TUNISIE	
<b>INSTRUMENT(S) DE PRET:</b> ACCORD DE PRÊT BAD N° 2000130003880 du 18/05/2009		<b>SECTEUR:</b> MULTISECTEUR	<b>CATEGORIE</b> <b>ENVIRONNEMENTALE</b> 3
<b>ENGAGEMENT INITIAL:</b> 250 millions de dollars E.U.	<b>MONTANT A ANNULER:</b> 0	250 millions de dollars E.U.	100%
<b>STRUCTURE DES TRANCHES :</b> DEUX TRANCHES EN 2009 et 2010 (APPUI BUDGETAIRE GENERAL)			
<b>EMPRUNTEUR:</b> GOUVERNEMENT DE TUNISIE			
<b>ORGANE D'EXECUTION</b> MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE			
<b>CO FINANCIERS ET AUTRES PARTENAIRES EXTERIEURS :</b> BANQUE MONDIALE, COMMISSION DE L'UNION EUROPEENNE			

#### II. DATES CLES

<b>NOTE DE CONCEPT DU PROJET APPROUVE PAR COM. OPS.:</b> JUILLET 2008	<b>RAPPORT D'EVALUATION APPROUVE:</b> 15 FEVRIER 2009	<b>APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION:</b> 16 AVRIL 2009	
Restructuration(s) : SO			
	Date initiale	Date	Ecart en termes de mois [date effective-date initiale]
ENTREE EN VIGUEUR	MAI 2009	18/08/2009	4 MOIS
REVUE A MI-PARCOURS	JUN 2010	19/07/2010	1 MOIS
CLÔTURE	JUN 2011	DECEMBRE 2011	6 MOIS
	Date prévue de décaissement JJ/MM/AA	Date réelle de décaissement JJ/MM/AA	Dérogation des conditions JJ/MM/AA
TRANCHE 1:	MAI 2009	AOUT 2009	NON
TRANCHE 2	JUILLET/2010	21/12/2010	15/12/2010

#### III. RESUME DES NOTES

Insérer les notes issues des tableaux pertinents dans les différentes sections du RAP, par exemple pour Réalisation des Résultats insérer la moyenne des notes du Tableau de la section « D.I - Résultats obtenus »

CRITERES	SOUS-CRITERES	NOTES
REALISATION DU PROGRAMME	<b>Produits du projet (cf. note Section D.I.)</b>	3.47
	<b>Réalisations (cf. note Section D.II)</b>	2.75
	<b>Respect du Calendrier (cf. note Section F.4)</b>	4
	<b>RENDEMENT GENERAL DU PROJET (moyenne des notes)</b>	<b>3.41</b>
PERFORMANCE DE LA BANQUE	<b>Conception et état de préparation (cf. note Section I.I)</b>	3.75
	<b>Supervision (cf. note Section I.I)</b>	3.40

	<b>PERFORMANCE GENERALE DE LA BANQUE</b> <i>(moyenne des notes)</i>	<b>3.58</b>
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	<b>Conception et état de Préparation (cf. note Section I.I)</b>	3.33
	<b>Exécution (cf. note Section I.I)</b>	3.50
	<b>PERFORMANCE GENERALE DE L'EMPRUNTEUR</b> <i>(moyenne des notes)</i>	<b>3.42</b>

#### IV. RESPONSABLES DU PROJET AU SEIN DE LA BANQUE

FONCTIONS	A L'APPROBATION	A L'ACHEVEMENT
Directeur Sectoriel	G. Negatu, Directeur, OSGE	M. Lobe, Directeur, OSGE
Directeur Régional	A. Zeijly Directeur ORNA pi	J. Kolster, Directeur ORNA
Chef de division sectorielle	M. Kanga, Chef de Division, OSGE.2	J. Mukete, Chef de Division, OSGE2
Chef de Projet	A.H. Kouassi, Macro- économiste Principal, OSGE.2	A.H. Kouassi, Macro-économiste en Chef, OSGE.2
Chef de l'équipe du RAP		A.H. Kouassi, Macro-économiste en Chef, OSGE.2
Membres de l'équipe du RAP		Elke Kreuzwieser, consultante, OSGE.2

## RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP)

### B. CONTEXTE DU PROJET

Faire un résumé du bien-fondé de l'assistance de la Banque. Texte:

- sur quel défi du développement porte le projet,
- stratégie générale de l'emprunteur pour relever ce défi,
- activités de la Banque dans ce pays et dans ce secteur durant l'année dernière et performance, et activités en cours financées par la Banque et d'autres sources extérieures qui complètent ce projet ou s'y rapportent

Veillez citer les sources concernées. Exprimez-vous sur la force et la cohérence de cette justification.

*[300 mots au plus. Tout autre propos pertinent sur les origines et l'historique du projet doit être, si besoin, présenté à l'annexe 6 intitulée: Description du Projet]*

**Défi du développement.** La Tunisie est un petit pays (10.4 millions d'habitants) sans dotation importante en matières premières. L'intégration au commerce mondial a joué un rôle déterminant dans son succès économique, par l'instauration du régime offshore au début des années 70 pour attirer les investissements visant l'exportation vers l'Europe et par l'importance du tourisme dans l'économie. Depuis le début des années 90, le Gouvernement a donné une nouvelle orientation à sa politique d'intégration dans la perspective de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne (1996) qui s'est traduit par un démantèlement tarifaire progressif et l'instauration du libre-échange pour les produits industriels en 2008. Mais le niveau de croissance, quoique appréciable (4.5 % en moyenne pendant le Xème Plan de Développement 2002-2006) restait insuffisant pour résorber le chômage de l'ordre de 14% - notamment le chômage des jeunes diplômés beaucoup plus élevé - et pour réduire les poches de pauvreté dans les régions défavorisées. L'amélioration de la compétitivité de l'économie, condition indispensable pour une création plus importante d'emplois, restait le défi de développement la Tunisie lors de l'identification du programme.

**Stratégie générale de l'emprunteur pour relever ce défi.** Dans le cadre de la « Vision de la Tunisie à l'Horizon 2016 » concrétisé par le XIème Plan de développement 2007-2011, le Gouvernement a fait le choix d'approfondir et d'accélérer les réformes notamment en matière d'intégration de la Tunisie à l'économie mondiale.

**Activités de la Banque en Tunisie dans ce secteur et performance, et activités en cours financées par la Banque et d'autres sources extérieures qui complètent ce projet.** Le précédent appui budgétaire (Programme d'Appui à la Compétitivité, PAC III) s'est terminé en 2007, avec des résultats satisfaisants, alors que l'identification et la préparation du PAI ont commencé en 2008. Début 2009, avant l'évaluation du PAI, le portefeuille de la Banque en Tunisie comportait 10 projets, dont notamment la participation au financement de l'Aéroport d'Enfidha qui contribue au renforcement de la compétitivité du pays. La Banque finançait également des études en relation avec les objectifs du programme. Deux autres partenaires (Banque mondiale et Union Européenne) participent au financement du PAI.

## RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP)

### C. OBJECTIF DU PROJET ET CADRE LOGIQUE

#### 1. Enoncer le(s) Objectif(s) de Développement du Projet (ainsi qu'ils sont présentés dans le rapport d'évaluation)

Le but du PAI est de dynamiser la croissance et l'emploi conformément aux objectifs du XIème Plan (2007-2011). L'objectif spécifique du programme est de favoriser une meilleure intégration de la Tunisie à l'économie mondiale.

#### 2. Décrire les principales composantes du projet en indiquant comment chacune contribuera à la réalisation des objectifs du projet

**Composante 1 :** RÉDUIRE LES COÛTS DE TRANSACTION ET APPROFONDIR L'INTEGRATION COMMERCIALE  
Il s'agissait plus spécifiquement de (i) approfondir l'intégration commerciale relative aux échanges de biens; (ii) renforcer la facilitation des échanges et l'efficacité des services logistiques relatifs aux échanges; (iii) promouvoir les échanges de services.

**Composante 2 :** AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES ET LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES.  
(i) améliorer les dispositifs administratifs régissant la création et les activités des entreprises; (ii) améliorer la concurrence et la transparence du marché; (iii) améliorer l'information et le cadre réglementaire pour une meilleure convergence de l'offre et de la demande de travail.

**Composante 3 :** AMÉLIORER L'ACCES AU FINANCEMENT. (i) améliorer la performance et la gestion du risque dans le secteur financier; (ii) favoriser le développement du capital investissement; (iii) renforcer la profondeur et la liquidité de la Bourse de Tunis; (iv) développer les activités de micro-finance.

#### 3. Evaluer brièvement (deux phrases au plus) les objectifs du projet sous trois angles : noter l'évaluation, en utilisant l'échelle de notation fournie à l'appendice 1.

CARACTERISTIQUES DES OBJECTIFS DU PROJET		EVALUATION	NOTE
<b>PERTINENTS</b>	a) Pertinent au regard des priorités de développement du pays.	L'objectif de développement et les objectifs spécifiques du programme sont pertinents par rapport aux défis de l'économie tunisienne et aux priorités du Gouvernement concrétisées dans « Vision Tunisie 2016 » et dans le XIème Plan de Développement (2007-2011).	4
<b>REALISABLES</b>	b) Objectifs jugés réalisables au regard des contributions du programme et des délais envisagés.	Les objectifs ont été jugés réalisables sur la base des bonnes performances de l'économie tunisienne pendant les dernières décennies, de la volonté clairement exprimée du Gouvernement d'approfondir les réformes, et de l'apport substantiel des trois partenaires parties prenantes dans ce programme. Les délais envisagés (18 mois) étaient réalistes au regard des capacités de l'administration tunisienne.	4
<b>COHERENTS</b>	c) Conforme à la stratégie nationale ou régionale de la Banque.	Les objectifs sont cohérents avec la stratégie pays de la Banque pour la Tunisie (DSP) pour la période 2007-2011 et avec la Stratégie pour les Pays à Revenus Moyens (2008-2012).	4

**4. Présenter le cadre logique. Veuillez indiquer les produits et les réalisations attendues de chaque action et les indicateurs de mesure des progrès. Vous pouvez ajouter des lignes supplémentaires si nécessaire**

Sous-composantes	PRODUITS ATTENDUS	Indicateur de produit	EFFETS/REALISATIONS ATTENDUS	Indicateur d'effet
	<i>CIM = Conseil Interministériel (adopte les lois avant transmission au Parlement pour vote) Les mesures en <b>gras</b> représentent des conditions de décaissement</i>			
<b>Composante I : Réduire les coûts de transactions et approfondir l'intégration</b>				
I-A Approfondir l'intégration commerciale relative aux échanges de biens	<b>P1 – Les lois de finances pour 2009 et 2010 qui modifient la structure du tarif douanier en réduisant le nombre de taux d'abord de 9 à 6, ensuite de 6 à 5 (y compris le taux tarifaire zéro) sont entrées en vigueur.</b>	Nombre de taux tarifaires en vigueur : Base : 9 (2008) Cible interméd. 6 (Janv. 2009) Cible finale : 5 (Janv. 2010) <i>(Sources : Lois des finances 2009 et 2010)</i>	R1 – La structure tarifaire est simplifiée et les échanges ont augmenté	(a) niveau du tarif moyen de droit commun  (b) degré d'ouverture de l'économie mesuré par (exports+imports)/PIB en %
	<b>P2 – Le projet de loi relatif aux standards et normes applicables à tous les produits importés ou utilisés sur le territoire tunisien (conformément aux meilleures pratiques internationales) est adopté par le Conseil Interministériel (CIM)</b>	Conformité des dispositions du projet de loi aux meilleures pratiques internationales	R2 / R3 – Les standards et normes de qualité sont améliorés et convergents avec ceux de l'Europe et des autres partenaires commerciaux	Nombre de normes divergentes avec les partenaires <u>Base</u> : 109 en 2008 <u>Cible</u> : 72 en 2010 (réduction d'un tiers)
	P3 – La moitié des normes obligatoires existantes sont transformés en normes volontaires	Nombre de normes obligatoires Base : 940 (2008) Cible : 470 (2010)		
	P4 – Deux projets de loi sur la sécurité alimentaire et sur la sécurité des produits industriels sont adoptés par le CIM.	Projets de lois adoptés	R4 / R5 – La sécurité du consommateur est mieux assurée pour les achats de produits alimentaires et industriels	<i>n.d.</i>
	P5 – Une agence de contrôle de la qualité de la Sécurité alimentaire est mise en place	Création de l'agence et dotation avec des moyens de fonctionnement		



Sous-composantes	PRODUITS ATTENDUS	Indicateur de produit	EFFETS/REALISATIONS ATTENDUS	Indicateur d'effet
I-B Renforcer la facilitation des échanges et l'efficacité des services logistiques relatifs aux échanges	P6 - Une liste des mesures non-tarifaires selon la classification du CIC (y compris les mesures de contrôle technique) est établie et publiée. Pour la 2 <sup>ème</sup> tranche du programme, cette liste est mise à jour.	Publication de la liste des mesures non-tarifaires en 2009  Publication de la liste mise à jour en 2010	R6 – La disponibilité de l'information sur les mesures non tarifaires contribue à la transparence des opérations du commerce extérieur et réduit le pouvoir discrétionnaires des agents.	<i>n.d.</i>
	P7 – Tous les services intervenant dans le contrôle technique sont interconnectés avec Tunisia Trade Net (TTN).	Les documents nécessaires à l'importation peuvent être soumis et traités par les services concernés en version électronique via TTN.	R7 – Les délais de traitement sont réduits.	<i>n.d.</i>
	<b>P8 – Un système de gestion sélective des contrôles à l'importation est mis en place permettant de prioriser les contrôles sur les produits et opérateurs à risque et de conduire à des contrôles plus rapides sur les produits et les opérateurs non risqués.</b>	Texte juridique stipulant que les contrôles à l'importation sont déterminés sur la base d'un système de gestion des risques suivant les bonnes pratiques internationales ..	R8 – Les coûts et délais liés aux contrôles techniques ont été réduits.	Pourcentage de chargements contrôlés : Base : 100% en 2008 Cible : 90% max en 2010
	P9 – Un décret visant à compléter les dispositions portant sur le contrôle technique est adopté en vue de (a) préciser les modalités ainsi que les facteurs justifiant le recours à des prélèvements et analyses pour les produits des listes A,B et C et (b) introduire un mécanisme effectif de recours des décisions de non- conformité d'un laboratoire, auprès d'un autre laboratoire répondant aux normes internationales, y compris privé).	Les modalités de contrôle, y compris celles du contrôle sélectif, et les responsabilités des différents intervenants dans les contrôles techniques sont précisées.	Les contrôles techniques obéissent à des critères précis intégrés dans un programme informatique et ne sont plus laissés à l'appréciation des agents des différents ministères intervenants.	<i>n.d.</i>
	P10 – Les tarifs douaniers et toutes les informations et documents nécessaires aux importations sont mis en ligne sur le site internet de la douane.	Accès par le site internet de la Douane au tarif douanier et aux informations et documents nécessaires aux importations.	R10 – La disponibilité de l'information permet aux opérateurs économiques de mieux prévoir les coûts et délais de dédouanement.	<i>n.d.</i>
	<b>P11 – Le guichet unique de Rades est opérationnel et la « liasse de transport » est en place.</b>	(a) – Réalisation des opérations d'importation et d'exportation au guichet unique.	R11 –R15 – Les coûts et délais du passage portuaire ont été réduits.	Délai moyen de sortie du port

Sous-composantes	PRODUITS ATTENDUS	Indicateur de produit	EFFETS/REALISATIONS ATTENDUS	Indicateur d'effet
		(b) – Fonctionnalité de la « liasse du transport » (connexion électronique de tous les opérateurs de la chaîne transport) et utilisation par les opérateurs		
	P12 – Le barème des droits et des redevances portuaires est révisé	Publication du nouveau barème		
	P13 – Les critères d'accès aux professions intermédiaires (notamment des transitaires) sont définis	Publication du texte définissant les critères d'accès		
	P14 – Un cadre réglementaire pour la création et l'exploitation des zones d'activités logistiques est mise en place	Publication des textes constituant le cadre réglementaire		
	P15 – Le suivi manuel des marchandises est supprimé et un système de traçage par GPS est mis en place	Logiciel de suivi opérationnel. Équipements installés.		
I-C Promouvoir des Échanges de Services	<b>P16 – Par décret, (a) le Conseil National des Services (CNS) est mandaté pour préparer une stratégie pour le développement des services; (b) la création de commissions thématiques au sein du CNS est formalisé; et (c) le rôle du Secrétariat Permanent du CNS est renforcé par la création d'une unité de gestion par objectifs</b>	Dispositions satisfaisantes du texte de décret élargissant le mandat du CNS	R16 – Un cadre institutionnel satisfaisant est créé et constitue une base solide pour élaborer les stratégies, diagnostics sectoriels et plan d'actions, et pour coordonner leur mise en œuvre.	Fonctionnement effectif du cadre institutionnel de coordination : Productions du Secrétariat Permanent du CNS (comptes-rendus de réunions, rapports, stratégie de développement des services.:
	P17 – La stratégie de développement des services élaborée par le CNS est adoptée	Document de stratégie	R17 – La stratégie permet d'orienter les activités en faveur des services	<i>n.d.</i>
	P18 – Un diagnostic du cadre réglementaire sous forme de fiches sectorielles dans les secteurs à fort potentiel (santé, services aux entreprises et professionnels, transports, tourisme, TIC) est établi	Nombre de fiches sectorielles	R18 – Le diagnostic des secteurs à fort potentiel permet de cibler les mesures à mettre en œuvre et de remédier aux faiblesses.	<i>n.d.</i>

Sous-composantes	PRODUITS ATTENDUS	Indicateur de produit	EFFETS/REALISATIONS ATTENDUS	Indicateur d'effet
	<b>P19 – Un plan d'action pour la réforme du cadre réglementaire des secteurs des services (préparé par le CNS sur la base d'une évaluation réglementaire) est adopté en CIM.</b>	Texte du plan d'action pour la réforme du cadre réglementaire des services adopté en CIM	R19 – Le plan d'action permet d'engager des actions concrètes en faveur des échanges de services.	<i>n.d.</i>
	P20 – Un document d'orientation pour la mise à niveau des services est préparé	Document d'orientation	R20 – La mise à niveau des services s'insère dans une approche cohérente	<i>n.d.</i>
	P21 – Une nomenclature commune des services est établie	Document de nomenclature	R21/22 – La disponibilité de l'information permet de suivre l'impact des mesures et d'orienter les mesures futures.	<i>n.d.</i>
	P22 – Les statistiques sur les échanges et les IDE ainsi que la législation et la réglementation applicable aux investissements et échanges sont consolidées et publiées sur Internet pour les secteurs des services à fort potentiel commercial	Publication sur site internet		
<b>Composante II : Améliorer l'Environnement des Affaires</b>				
II-A Améliorer les dispositifs administratifs régissant la création des entreprises	<b>P23 – Un arrêté réduisant de moitié le nombre d'activités pour lesquelles les opérateurs sont tenus d'obtenir une autorisation préalable avant de démarrer leurs activités est signé</b>	Texte de l'arrêté ou de textes juridiques équivalents	R23 – Les conditions de création des entreprises sont allégées et plus transparentes	Conclusions d'une étude d'impact (p.ex. nombre d'entreprises et d'emplois créés)
	P24 – Une étude d'impact des suppressions des autorisations administratives et de la révision des cahiers de charges sur la création d'entreprises et d'emplois dans les secteurs concernés est lancée	Étude d'impact	R24 – L'analyse de l'impact informe les décisions futures en matière d'autorisations administratives	<i>n.d.</i>
	P25 – L'avis du Conseil de la Concurrence sur les cahiers des charges établis avant 2005 est obtenu	Avis du Conseil sur les cahiers de charges	R25 – Le contenu de l'avis sur les cahiers de charges d'avant 2005 permet de mieux cibler la rédaction des nouveaux cahiers de charges	Qualité et précision des nouveaux cahiers de charges
	<b>P26 – Un projet de loi amendant le Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme est adopté en CIM afin de réduire le temps requis par les entreprises pour acquérir le foncier industriel.</b>	Texte du projet de loi	R26 – Les délais de mise à disposition du foncier industriel ont été réduits	Délais moyens de mise à disposition avant et après la réforme

Sous-composantes	PRODUITS ATTENDUS	Indicateur de produit	EFFETS/REALISATIONS ATTENDUS	Indicateur d'effet
	<b>P27 – Un projet de loi est adopté en CIM afin d'assurer une mise à jour effective des informations contenues dans le Registre du Commerce</b>	Texte du projet de loi	R27 / 28 – Le système d'information sur les entreprises par consultation du registre du commerce est amélioré.	Facilité d'accès vérifiée par consultation du registre
	P28 – Le Registre de Commerce est mis en ligne avec des données actualisées sur un nombre significatif d'entreprises	Accès en ligne du Registre du Commerce, nombre d'entreprises pour lesquelles les informations sont accessibles		
	<b>P29 – Un plan de mise en place d'un identifiant unique des opérateurs économiques - commun à l'INS, la CNSS, la Douane et les Impôts – est adopté</b>	Documents relatifs au processus d'introduction de l'identifiant unique	R29 – L'identifiant unique facilite les échanges d'information entre administrations	Les échanges sont plus fréquents, à des fins de recoupement ou pour informer la politique économique
II-B Améliorer la concurrence et la transparence des marchés	<b>P30 – Le Conseil de la Concurrence a été saisi et a rendu une évaluation règlementaire et de concurrence dans 2 secteurs économiquement significatifs en 2009 et dans au moins deux autres secteurs de services additionnels en 2010</b>	Textes des deux évaluations	R30 – Les pratiques anticoncurrentielles dans les 4 secteurs de service concernés par les évaluations du CC ont diminué.	Évaluation de la situation de la concurrence dans les secteurs, avant et après les avis.
	P31 – Le personnel du Conseil de la Concurrence et de la Direction Générale de la Concurrence ainsi que leurs moyens ont été augmentés pour renforcer les actions de promotion.	Effectif du Conseil de Concurrence et inscriptions budgétaires	R31 – Les activités du Conseil contribuent à renforcer la culture de la concurrence en Tunisie.	<i>n.d.</i>
	P32 – Le projet d'amendement du Code des sociétés est adopté en Conseil des Ministres	Adoption du projet de loi	R32/33 – La protection des investisseurs et des actionnaires est renforcée	Classements internationaux
	P33 – Le règlement du Conseil des Marchés Financier (CMF) sur l'information du public sur les pactes d'actionnaires dans les sociétés faisant appel à l'épargne publique est adopté	Publication du règlement du CMF		
	P34 – Le Comité National Anti-Contrefaçon (CNAC) regroupant l'ensemble des agents chargés du contrôle et de la constatation des infractions (prévu par la loi n° 2007-50) est créé.	Texte de création du CNAC	R34 – La coordination de la lutte contre la contrefaçon est améliorée	Diminution à terme de l'incidence de la contrefaçon en Tunisie

Sous-composantes	PRODUITS ATTENDUS	Indicateur de produit	EFFETS/REALISATIONS ATTENDUS	Indicateur d'effet
	P35 – Le programme de lutte contre élaboré par le CNAC pour tous les services concernés (comprenant un système d'information sur les saisines et suites à donner) est adopté et opérationnel	Document de programme et moyens d'exécution	R35 – Le programme de lutte contre la contrefaçon produit des effets concrets sur le terrain	Nombre de saisies et valeur des marchandises saisies. Suites pénales données aux saisies.
II-C Améliorer l'information et le cadre règlementaire du travail	P36 – Un guide sur la législation du travail pour les entreprises (en vue de pallier la méconnaissance des textes) est élaboré	Publication du guide sur la législation	R30 – Une meilleure convergence entre l'offre et la demande de travail est réalisée ; le marché du travail est plus fluide.	A moyen terme, diminution du chômage
	P37 – Une étude sur l'application des procédures de licenciement et la rigidité relative au licenciement (incluant une comparaison internationale) est réalisée	Document de l'étude		
	P38 – Les articles 28,29 et 30 du Code du travail sont revus et les articles 30-1 et 30-2 concernant la réglementation des agences d'intérim sont ajoutés et soumis aux partenaires sociaux	Code du travail révisé		
<b>Composante III : Améliorer l'Accès au Financement</b>				
III-A Améliorer la performance et la gestion du risque dans le secteur bancaire	<b>P39 – Le taux de créances classées a été ramené à 15% et le taux de provisionnement de ces créances a été augmenté à 70% au moins</b>	Documents de synthèse élaborés par la Banque Centrale	R39-40 – Le portefeuille des banques est assaini ; l'accès au financement est amélioré	Pourcentage d'augmentation du montant des crédits accordés par les banques tunisiennes, par rapport à l'année de base 2008
	P40 – Une évaluation de l'impact de la circulaire 2006/19 sur le contrôle interne des banques est réalisée.	Document d'évaluation		
	P41 – Une évaluation du système d'indemnisation et de la politique de tarification de la SOTUGAR est réalisée	Document d'évaluation	R39-40 – Les conditions sont réunies pour un impact plus positif de la SOTUGAR sur le marché financier	<i>n.d.</i>
	P42 – Un plan d'action pour la mise en œuvre des conclusions de l'évaluation en vue d'améliorer le fonctionnement de la SOTUGAR est adopté	Plan d'action et moyen et voie d'adoption		

Sous-composantes	PRODUITS ATTENDUS	Indicateur de produit	EFFETS/REALISATIONS ATTENDUS	Indicateur d'effet
III-B Favoriser le développement du capital investissement	<b>P43 – Une loi portant modification de la législation antérieure relative aux sociétés d'investissement à capital risque (SICAR) et aux fonds communs de placement à risque (FCPR) est entrée en vigueur, visant à (a) encourager la prise de risque, (b) simplifier l'imposition, (c) encourager les SICAR à investir dans les zones de développement régional, (d'éliminer l'obligation de libérer la totalité des fonds pour bénéficier de l'avantage fiscal.</b>	Texte de loi	R43-44 – Le nouveau cadre d'intervention des SICAR favorise le développement du capital-risque	Pourcentage d'augmentation du capital des SICAR et FRPCs, par rapport à l'année de base 2008
	P44 – Un rapport intérimaire et un projet de normes comptables sont produits. Le nouveau cadre comptable pour les SICAR et FCP est adopté.	Publication du nouveau cadre comptable		
III-C Renforcer la profondeur et la liquidité de la Bourse de Tunis	<b>P45 – La capitalisation boursière est augmentée à au moins 20% du PIB grâce notamment à un accroissement des privatisations via la Bourse.</b>	Pourcentage de capitalisation boursière (Source : Bourse de Tunis)	R45-48 – La profondeur et la liquidité du marché financier sont renforcées	n.d.
	P46 – Un bilan à mi parcours de la loi 2005-96 sur la sécurité financière est établi	Document de bilan		
	P47 – Le pourcentage autorisé d'acquisition des BTA par les étrangers est porté de 20 à 25 % et dans une deuxième étape de 25 à 30%.	Texte juridique augmentant les pourcentages d'acquisition autorisés		
	P48 – Les institutions internationales sont autorisées à émettre un emprunt obligataire sur le marché financier tunisien dans les mêmes conditions que les opérateurs locaux	Texte juridique autorisant l'émission d'emprunts obligataires		
III-D Développer les activités de microfinance	P49 – Une étude sur le marché de la micro-finance est lancée en vue d'identifier les conditions de développement du secteur, y-compris celles portant sur la réforme du cadre juridique et réglementaire	Termes de référence, recrutement du consultant et démarrage de l'étude	R49/50 – La réforme du secteur de la micro-finance est engagée et permet à terme le développement	Nombre de création de nouveaux organismes de microfinance et/ou

Sous-composantes	PRODUITS ATTENDUS	Indicateur de produit	EFFETS/REALISATIONS ATTENDUS	Indicateur d'effet
	<b>P50 –Les dispositions institutionnelles et réglementaires en vue de dynamiser le marché de la micro-finance sont prises sur la base des conclusions de l'étude</b>	Textes règlementaires et de réformes institutionnelles contribuant à la dynamisation du secteur de la micro-finance.	du secteur et une meilleure intégration avec le système financier.	augmentation du volume de crédits de microfinance.
	P51 – Une étude sur la performance et l'impact de la BTS est lancée avec les partenaires du programme	Termes de référence, recrutement du consultant et démarrage de l'étude	R51/52 – L'augmentation des activités de la BTS permet de redynamiser le marché de la microfinance en Tunisie.	Nombre de clients actifs de la BTS
	P52 – Un rapport d'avancement sur la mise en œuvre du plan d'action de réforme de la BTS est publié	Publication du rapport		

5. Pour chaque dimension du **cadre logique**, indiquer brièvement (deux phrases au plus) à quel point le cadre logique a contribué à la réalisation des objectifs mentionnés ci-après. Noter l'évaluation en utilisant l'échelle de notation fournie à l'appendice 1. En l'absence de cadre logique, attribuer à cette section la note 1.

CARACTERISTIQUES DU CADRE LOGIQUE		EVALUATION	NOTE
<b>LOGIQUE</b>	a) Prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement.	Il y a une chaîne de causalité verticale entre les produits (résultats à CT), les effets ou réalisations (résultats à MT) et les impacts (résultats à LT ou objectif de développement) et leurs indicateurs respectifs.	4
<b>MESURABLE</b>	b) Énonce les objectifs et les rendements de manière mesurable et quantifiable.	Les indicateurs de résultats sont dans l'ensemble mesurables et quantifiables, à quelques exceptions près. En effet, pour certains résultats à MT, les indicateurs ne sont pas clairement définis dans le cadre logique, ni à plus forte raison leur source de vérification (statistiques, enquêtes etc.). Ce fait justifie la note 3. Par ailleurs, certaines réalisations, par leur nature, dépassent le cadre temporel (18 mois) du programme.	3
<b>DETAILLE</b>	c) Mentionne les risques et les hypothèses clés.	Les risques et hypothèses clés sur l'exécution du programme et sur la réalisation des effets ont été bien identifiés. Le risque majeur de survenance de choc exogène s'est effectivement réalisé sous forme de la crise financière et économique mondiale et les mesures d'atténuation prévues dans le programme ont été mises en œuvre.	4

## RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP)

### D. PRODUITS ET REALISATIONS

#### I. PRODUITS OBTENUS

Dans le tableau ci-dessous, évaluer **les réalisations des produits par rapport aux prévisions**, en se fondant sur le cadre logique présenté à la Section C. Noter le degré de réalisation des résultats attendus.

#### PRINCIPALES MESURES DE REFORMES

NB. Par rapport au cadre logique qui précède et qui comprend 52 produits / mesures, le tableau ci-dessous ne reprend que les **principales** mesures, au nombre de 15, définies comme celles qui ont fait l'objet de conditions de décaissement (en **gras** dans le cadre logique). Pour permettre de se reporter plus facilement au cadre logique, la **numérotation initiale a été conservée**. Par conséquent, la numérotation n'est **pas continue** dans le tableau ci-dessous.

Sous-composantes	Produits attendus	Produits obtenus	NOTE
<b>Composante I : Réduire les coûts de transactions et approfondir l'intégration</b>			
I-A Approfondir l'intégration commerciale relative aux échanges de biens	P1 – Les lois de finances pour 2009 et 2010 qui modifient la structure du tarif douanier en réduisant le nombre de taux d'abord de 9 à 6, ensuite de 6 à 5 (y compris le taux tarifaire zéro) sont entrées en vigueur.	Les Lois de Finances pour les gestions 2009 et 2010 sont mises en vigueur comportent des articles modifiant la structure du tarif douanier. Le nombre de taux tarifaires passe de 9 à 6 en 2009 et de 6 à 5 en 2010. Les taux en vigueur sont maintenant : 0% , 5%, 15%, 27%, 36%.	4
	P2 – Le projet de loi relatif aux standards et normes applicables à tous les produits importés ou utilisés sur le territoire tunisien (conformément aux meilleures pratiques	La Loi no 2009-38 institue le principe de standards et normes conformément aux meilleurs pratiques internationales.	4



	internationales) est adopté par le Conseil Interministériel (CIM).		
I-B Renforcer la facilitation des échanges et l'efficacité des services logistiques relatifs aux échanges	P8 – Un système de gestion sélective des contrôles à l'importation est mis en place permettant de prioriser les contrôles sur les produits et les opérateurs à risque et de conduire à des contrôles plus rapides sur les produits et les opérateurs non risqués.	Le Décret No 2010-1684 du 5 juillet 2010 relatif aux modalités de contrôle technique à l'importation et à l'exportation et aux organismes habilités à exercer ce contrôle est publié au JO. Il énonce le principe de la sélectivité et de la gestion par risques, et introduit la possibilité de recours. Sur le plan réglementaire, les textes régissant la procédure de contrôle technique à l'importation ont donc été révisés. Par contre, le système de gestion sélective n'est pas encore effectif. Une étude diagnostic de l'approche décisionnelle des départements concernés a été réalisée. Cette phase sera suivie du développement du logiciel et de son intégration dans l'application informatique.	2
	P11 – Le guichet unique de Rades est opérationnel et la « liasse transport » est en place	Le guichet unique de Rades est opérationnel depuis Juin 2009 pour les marchandises à l'import et depuis Juin 2011 pour l'export. Il a permis un gain de temps appréciable pour les utilisateurs.  La « liasse transport » - nom donné à l'interconnexion électronique de tous les opérateurs de la chaîne des transports, en reprenant l'expression qui date de la version papier – est entièrement opérationnelle depuis janvier 2010 et couvre environ 80% du trafic maritime de la Tunisie.	4
I-C Promouvoir des échanges de Services	P16 – Par décret, (a) le Conseil National des Services (CNS) est mandaté pour préparer une stratégie pour le développement des services; (b) la création de commissions thématiques au sein du CNS est formalisé; et (c) le rôle du Secrétariat Permanent du CNS est renforcé par la création d'une unité de gestion par objectifs.	Le Décret élargissant le mandat du CNS a été adopté. Les informations sur la création et les activités de l'unité de gestion par objectifs (composition, compte-rendu etc.) ne sont pas disponibles.	3
	P19 – Un plan d'action pour la réforme du cadre réglementaire des secteurs des services (préparé par le CNS sur la base d'une évaluation réglementaire) est adopté en CIM.	Le plan d'action pour la réforme du cadre réglementaire des secteurs des services a été adopté par le CIM en date du 19 Août 2010.	4
<b>Composante II : Améliorer l'Environnement des Affaires</b>			
II-A Améliorer les dispositifs administratifs régissant la création des entreprises	P23 – Un arrêté réduisant de moitié le nombre d'activités pour lesquelles les opérateurs sont tenus d'obtenir une autorisation préalable avant de démarrer leurs activités est signé.	L'énoncé de la mesure avait été mal formulé. En fait, il ne s'agit pas d'un seul arrêté couvrant tous les secteurs, mais de plusieurs dizaines de textes spécifiques (décrets ou arrêtés) correspondant aux différents secteurs. Un récapitulatif de la Direction Générale de la Réforme Administrative auprès du Premier Ministère indique que sur les 95 autorisations encore en vigueur fin 2008, plus de 50 ont déjà été supprimées ou remplacées par un cahier de charge à la date de Juin 2011.	4
	P26 – Un projet de loi amendant le Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme est adopté en CIM afin de réduire le temps requis	Le projet de loi a été adopté. L'amendement va dans le sens d'une réduction des temps requis	4

	par les entreprises pour acquérir le foncier industriel.	pour acquérir le foncier industriel.	
	P27 – Un projet de loi est adopté en CIM concernant la mise à jour effective des informations contenues dans le Registre du Commerce.	Le projet de loi a été adopté en CIM. La Loi a été votée ultérieurement et le Registre du Commerce est régulièrement mis à jour.	4
	P29 – Un plan de mise en place d'un identifiant unique des opérateurs économiques - commun à l'INS, la CNSS, la Douane et les Impôts – est adopté.	Le plan d'action accompagné d'un chronogramme a été adopté par le CIM en date du 24 Août 2010. Il avait été élaboré suite une étude de la Banque mondiale et le choix s'est porté sur un <u>identifiant commun</u> plutôt que sur un identifiant unique, sur la base des expériences pertinentes dans d'autres pays. L'Identifiant Commun des Entreprises (ICE) servira à l'échange de données, alors que les différentes administrations (Douanes, Impôts etc.) conserveront leurs identifiants spécifiques. Le plan d'action prévoit l'exécution du projet, avec l'appui d'un bureau d'études, sur la période de Janvier à Décembre 2012. Le projet de décret formalisant le choix de l'ICE et sa gestion par l'INS devait être adopté par le CIM en Janvier 2011. Le texte est resté pour le moment à l'état de projet, mais les travaux se poursuivent au niveau interne des administrations.	3
II-B Améliorer la concurrence et la transparence des marchés	P30 – Le Conseil de la Concurrence a été saisi et a rendu une évaluation règlementaire et de concurrence dans 2 secteurs économiquement significatifs en 2009 et dans au moins deux autres secteurs de services additionnels en 2010.	Le Conseil de la Concurrence a été saisi en 2010 et a rendu des avis concernant l'état de la concurrence dans les secteurs de services suivants : bureaux de crédit, intrants agricoles, pesticides à usage agricole, groupements inter professionnels, marine marchande. Le nombre de deux secteurs additionnels à évaluer a donc été largement dépassé.	4
<b>Composante III : Améliorer l'Accès au Financement</b>			----
III-A Améliorer la performance et la gestion du risque dans le secteur bancaire	P39 – Le taux de créances « classées » (c.à.d. non performantes) des banques a été ramené à 15% et le taux de provisionnement de ces créances a été augmenté à 70% au moins.	Le taux moyen des créances classées a été ramené à 12,7 % fin 2010. Par contre, l'objectif d'augmenter le taux de provisionnement de ces créances à 70% de leur valeur nominale n'a pu être atteint (58.4 % fin 2010) et a donné lieu à une dérogation partielle.	2
III-B Favoriser le développement du capital investissement	P43 – Une loi portant modification de la législation antérieure relative aux sociétés d'investissement à capital risque (SICAR) et aux fonds communs de placement à risque (FCPR) est entrée en vigueur, visant à (a) encourager la prise de risque, (b) simplifier l'imposition, (c) encourager les SICAR à investir dans les zones de développement régional, (d) éliminer l'obligation de libérer la totalité des fonds pour bénéficier de l'avantage fiscal.	La Loi 2008-78 modifiant la loi 88-92 du 2 août 1988 sur les SICAR et les FCPR a été publiée le 30 décembre 2008 dans le JO. Elle correspond en grande partie aux objectifs visés. Un décret-loi adopté le 16 Août 2011 approfondit la réforme du capital-risque en élargissant le champ d'intervention des SICAR (tous les secteurs sauf l'immobilier) et en privilégiant la durée d'emploi des fonds par une incitation fiscale (exonération de 50% de la plus value des participations si la cession a lieu après 5 ans, au lieu d'une exonération complète de la plus-value dès l'entrée sous la Loi de 2008).	4

III-C Renforcer la profondeur et la liquidité de la Bourse de Tunis	P45 – La capitalisation boursière est augmentée à au moins 20% du PIB grâce notamment à un accroissement des privatisations via la Bourse.	Fin 2009, la capitalisation de la bourse de Tunis a atteint 20,8 % du PIB (selon les statistiques de la BCT) contre 16,5 % à la fin de 2008. Cette progression résulte essentiellement de la forte hausse de l'indice TUNINDEX. Les introductions en bourse par privatisation se sont également accrues, mais ont joué un rôle limité dans l'évolution de la capitalisation boursière en 2009.	4
III-D Développer les activités de microfinance	P50 – Les dispositions institutionnelles et réglementaires en vue de dynamiser le marché de la micro-finance sont prises sur la base des conclusions de l'étude	Un arrêté du ministre des finances en date du 29 Septembre 2010 modifie un arrêté précédent fixant le montant maximum du micro-crédit, les conditions de son octroi et de son remboursement. Il avait pour principal objet la suppression du taux d'usure pour les institutions de microfinance ne faisant pas l'objet de financements publics.	2
<b>NOTE GENERALE DES PRODUITS</b> [correspond à la somme des notes pondérées]			<b>3.47</b>

## II. REALISATIONS OBTENUES

**1. En utilisant les données disponibles sur le suivi, évaluer la réalisation des réalisations attendues. Importer les rendements attendus du cadre logique présenté dans la Section C. Attribuer une note pour le degré de réalisation des réalisations attendues.**

**NB : Comme en section D-I ci-dessus, les réalisations ne concernent pas la totalité des 52 mesures du cadre logique, mais uniquement celles correspondant aux mesures principales. Par conséquent, la numération correspond à celle des produits et n'est pas continue. Parfois plusieurs produits donnent lieu à une seule réalisation dans le cadre logique, p.ex. la réalisation R2/R3 est commune aux produits P2 et P3.**

REALISATIONS			Note (* = évaluation pas possible à ce stade)
Sous-composantes	Prévisions	Obtenues	
<b>Composante 1 : Réduire les coûts de transactions et approfondir l'intégration</b>			
I-A Approfondir l'intégration commerciale relative aux échanges de biens	R1 – La structure tarifaire est simplifiée et les échanges ont augmenté.	La structure tarifaire ne comporte désormais que 5 taux allant de 0% à 36%.  La situation des échanges extérieurs pendant les 6 premiers mois 2011 par rapport à la même période 2010 a été très affectée par la crise internationale et la révolution tunisienne de Janvier 2011 et ne peut pas servir pour mesurer le succès des mesures de réforme.	4
	R2 / R3 – Les standards et normes de qualité sont améliorés et convergents avec ceux de l'Europe et des autres partenaires commerciaux.	Le processus est bien engagé sur le plan réglementaire avec la loi no 2009-38 du 2009 qui place la gestion du système national de la normalisation sous l'autorité de l'INNORPI. Cette loi stipule que 5 ans après sa publication, toutes les normes tunisiennes seront d'application non obligatoire. Entretemps elles demeurent en vigueur, tant qu'elles n'ont pas été abrogées par des textes spécifiques. C'est cette transformation active des normes obligatoires en normes volontaires (avant l'expiration du délai maximum de 5 ans, pour accélérer la convergence avec l'Europe) qui a pris du retard.	2
I-B Renforcer la facilitation des échanges et	R8 – Les coûts et délais liés aux contrôles techniques ont été réduits.	Le dispositif réglementaire est en place, mais les principes de sélectivité retenus ne sont pas encore appliqués en attendant l'élaboration d'un logiciel informatique.	2

l'efficacité des services logistiques relatifs aux échanges	R11 –R15 – Les coûts et délais du passage portuaire ont été réduits.	La mise en service du guichet unique de Rades, de la « liasse transports » et des autres mesures prévues au Programme ont eu pour effet une baisse appréciable des délais de passage portuaire : de 5,6 jours en 2008 à 3 jours en 2010. Par contre, la nécessité d'ajuster les barèmes pour assurer l'équilibre financier du Port de Rades n'a pas permis une baisse du coût des prestations portuaires dans l'immédiat. Par contre, les nouveaux barèmes préservent la « compétitivité » du Port par rapport aux ports concurrents de la Méditerranée Sud. La plus grande efficacité des services logistiques conduira à terme à une diminution relative des frais liés au passage portuaire pour les exportateurs. La réalisation attendue « réduction des coûts » doit donc être interprétée dans ce sens.	4
I-C Promouvoir des échanges de Services	R16 – Un cadre institutionnel satisfaisant est créé et constitue une base solide pour élaborer les stratégies, diagnostics sectoriels et plan d'actions, et pour coordonner leur mise en œuvre.	Le CNS exerce les fonctions qui lui ont été conférés par décret et améliore la coordination entre les ministères. Il a élaboré une stratégie, des diagnostics sectoriels et un plan d'action. Par contre, pour le moment, il n'y a pas d'informations sur des exemples de mise en œuvre, ce qui peut être dû au contexte de la Révolution de Janvier 2011.	3
	R19 – Le plan d'action permet d'engager des actions concrètes en faveur des échanges de services.	Le plan d'action a été adopté, mais il n'existe pas d'information sur son contenu ni sur un début de mise en œuvre des actions prévues dans le plan (voir ci-dessus).	2
<b>Composante II : Améliorer l'Environnement des Affaires</b>			
II-A Améliorer les dispositifs administratifs régissant la création des entreprises	R23 – Les conditions de création des entreprises sont allégées et plus transparentes.	Une étude d'impact devait être menée pour établir si ce résultat a été effectivement atteint. La création d'un plus grand nombre d'entreprises par rapport à la période de référence aurait pu servir d'indicateur. Cette étude n'est pas encore lancée et la création de nouvelles entreprises est de toute façon fortement affectée par les effets négatifs de la Révolution sur l'économie. Par conséquent, aucune évaluation des résultats concrets de la mesure n'est possible à ce stade.	*
	R26 – Les délais de mise à disposition du foncier industriel ont été réduits.	Les informations sur les délais moyens d'obtention avant et après la Loi amendant le Code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme ne sont pas disponibles. Une évaluation de la réalisation obtenue par rapport à la réduction attendue des délais n'est donc pas possible à ce stade.	2
	R27 / 28 – Le système d'information sur les entreprises par consultation du registre du commerce est amélioré.	Le Registre de commerce est entièrement opérationnel, mis à jour en temps réel, et peut être consulté par les professionnels.	4
	R29 – Un identifiant unique est utilisé pour les échanges d'informations entre administrations.	Comme indiqué dans la table des produits attendus et obtenus, c'est plutôt le principe d'un identifiant commun qui a été retenu, permettant l'échange d'informations. Un plan d'action a été arrêté, mais la formalisation par décret et l'exécution ont pris du retard.	2
II-B Améliorer la concurrence et la transparence des marchés	R30 – Les pratiques anticoncurrentielles dans les 4 secteurs de service concernés par les évaluations du CC ont diminué.	Les révélations concomitantes à la Révolution tunisienne ont mis en lumière l'étendue de certaines pratiques anticoncurrentielles (allant jusqu'au « verrouillage » de certains secteurs) qui n'étaient pas susceptibles d'être affectées par les évaluations du CC. Dans ces conditions, il est difficile d'attribuer une quelconque amélioration qui aurait été	*

		constatée en 2011 à l'activité du CC. Mais les avis du Conseil – s'ils sont suivis par des réformes ou des actions redressant les insuffisances constatées - peuvent jouer un rôle important en faveur d'une grande concurrence dans les activités économiques en Tunisie.	
II-C Améliorer l'information et le cadre réglementaire du travail	<i>R36-38 – Une meilleure convergence entre l'offre et la demande de travail est réalisée ; le marché du travail est plus fluide.</i>	<i>Cette réalisation attendue n'est pas liée à une condition de décaissement comme les autres réalisations reprises dans ce tableau. Elle est signalée ici, car c'est le seul domaine où même les produits attendus n'ont pas été atteints, et à plus forte raison la réalisation attendue. Pour être cohérent avec la démarche générale adoptée (parmi les 52 mesures recensées, seulement les 15 mesures principales, c.à.d. les conditions de décaissement, entrent dans la grille de notation), aucune note n'a été attribuée.</i>	NA
<b>Composante III : Améliorer l'Accès au Financement</b>			
III-A Améliorer la performance et la gestion du risque dans le secteur bancaire	R39-40 – Le portefeuille des banques est assaini ; l'accès au financement est amélioré.	L'assainissement du portefeuille des banques est démontré par la baisse du pourcentage des créances non performantes à 12,7%. Par contre, le provisionnement de ces créances est encore insuffisant. L'impact sur l'accès au financement n'a pas pu être vérifié ; il sera de toute façon perturbé par l'effet de la Révolution sur l'investissement et par conséquent la demande de crédit.	2
III-B Favoriser le développement du capital investissement	R43-44 – Le nouveau cadre d'intervention des SICAR favorise le développement du capital-risque.	Le nouveau cadre réglementaire est en place par la loi de 2008 et le décret-loi de 2011. Ce cadre devrait en toute logique favoriser le développement du capital-risque. Vu la baisse de l'investissement et par conséquent de la demande de capital-risque du fait de la crise mondiale et de la Révolution (voir ci-dessus pour la demande de crédit), il est trop tôt pour juger de la réalisation effective d'un développement du capital-risque en Tunisie.	*
III-C Renforcer la profondeur et la liquidité de la Bourse de Tunis	R45-48 – La profondeur et la liquidité du marché financier sont renforcées.	La profondeur du marché financier a été renforcée comme attestée par la hausse de la capitalisation de la Bourse de Tunis.	4
III-D Développer les activités de microfinance	R49/50 – La réforme du secteur de la micro-finance est engagée et permet à terme le développement du secteur et une meilleure intégration avec le système financier	Si la réforme est engagée par l'existence de projet de textes depuis Septembre 2010 et la mise en place d'une commission, elle n'est pas très avancée. La réforme du cadre réglementaire devrait normalement attirer un plus grand nombre d'institutions de microfinance et développer ce secteur qui n'arrive pas satisfaire la demande estimée entre 700 000 et 1 million de demandeurs de microcrédit en Tunisie. La révision de la loi tunisienne sur le microcrédit (qui date de 1999 et ne prend pas en compte les meilleurs pratiques internationales) devrait constituer une priorité compte tenu de la situation sociale.	2
<b>NOTE GENERALE DES REALISATIONS</b> [Correspond à la moyenne des notes de l'évaluation]			<b>2.75</b>

**2. Impact sur la pauvreté et la situation sociale: Commenter les effets attendus et obtenus du programme sur la pauvreté, le genre, l'accès aux services publics, l'insertion des groupes défavorisés et tout autre aspect social important.**

Le PAI est conçu comme programme de réformes structurelles. Il repose sur le diagnostic que l'économie tunisienne, malgré ses bonnes performances économiques passées, avait besoin de s'ouvrir sur l'extérieur et de générer une croissance plus forte permettant d'absorber les contingents de jeunes sortis du système universitaire et d'autres formations et de réduire ainsi le chômage. Contrairement à des programmes d'urgence - où l'appui budgétaire / à la balance des paiements peut avoir un effet rapide sur la situation des groupes les plus vulnérables et sur l'accès aux services publics – l'impact sur la pauvreté d'un programme de réformes structurelles comme le PAI ne pourra être évalué qu'à moyen terme, avec un décalage de 2 à 3 ans au minimum après la clôture du programme. Le volet microfinance pourrait cependant avoir un impact plus rapide sur les créateurs d'auto-entreprises, mais les dispositions favorisant l'essor de ce secteur (sur la base des études menées dans le cadre du programme) viennent seulement d'être prises à quelques mois de la fin du programme et leur impact ne peut pas être évalué à ce stade.

Outre l'impact différé dû à la nature du programme, il faut rappeler que la Révolution tunisienne de Janvier 2011 – si elle est porteuse d'espoir pour l'avenir - a eu sur le court terme un impact négatif sur la croissance et par conséquent l'emploi (destruction d'usines, impact sur le tourisme ) qu'il convient évidemment de dissocier des résultats attendus du programme. Par contre, on peut espérer que sur le moyen et long terme, une meilleure gouvernance (arrêt de la concentration du pouvoir économique et de la prédation) aura des effets bénéfiques sur la croissance, la distribution des revenus et la pauvreté en Tunisie.

**3. Menaces qui pèsent sur la viabilité des réalisations obtenues. Souligner les facteurs qui affectent, ou pourraient affecter les réalisations du programme à long terme ou leur viabilité. Décrivez le cadre macroéconomique, lequel sera décrit plus en détail dans l'annexe 3. Indiquez si vous recommandez une activité ou une opération de suivi pour assurer la viabilité des réalisations.**

Les réalisations du programme (2009-2010) ont été obtenues dans un contexte de crise économique mondiale. La Révolution de Janvier 2011 a entraîné un ralentissement de la croissance attendue pour l'année 2011, mais ne devrait pas affecter la viabilité du programme de réformes sur cette période. En effet, les grandes orientations visant la stabilité macro-économique ont été maintenues et les administrations techniques sont restées en place. Par contre, la Révolution a fait ressortir la précarité de la situation d'une grande partie de la population dont la situation économique et sociale est bien plus difficile que les statistiques officielles publiées jusqu'à présent ne le laissaient paraître. Notamment le taux officiel de chômage de 14% paraît maintenant largement sous-estimé et pourrait dépasser 40% parmi les chercheurs d'emploi dans la tranche d'âge des 15-29 ans. L'effort à réaliser est donc plus important que prévu au stade de la conception du programme et est aggravé par les conséquences immédiates de la Révolution sur le plan économique (dommages matériels estimés à 4 % du PIB, effondrement du tourisme, forte diminution de l'investissement étranger).

La viabilité à moyen terme des réalisations du programme dépendra évidemment de la composition de la majorité qui sortira des élections tunisiennes d'Octobre 2011 et des orientations du nouveau Gouvernement. La prise de conscience de la situation précaire d'une partie de la population à déjà donné lieu à des programmes sociaux d'urgence (y compris le Programme d'urgence d'appui à la création d'emplois de la Banque) qui ont contribué à faire tomber la tension sociale. Le nouveau Gouvernement devra concilier la nécessité d'une croissance équitable et fortement créatrice d'emplois avec les exigences de stabilité macroéconomique d'une économie ouverte. Les menaces sur la viabilité du programme pourraient venir d'un abandon de la gestion macroéconomique prudente du passé et de l'orientation d'ouverture de l'économie, sous les pressions populistes, en faveur d'un protectionnisme accru et de la satisfaction immédiates de revendications salariales et sociales qui – si elles sont légitimes du point de vue de la population - pourraient avoir un impact négatif sur la compétitivité de l'économie tunisienne. Dans ce contexte, il est à noter que pour le seul aspect du programme qui n'ait pas connu de réalisations (sous-composante II-C – Améliorer l'information et le cadre réglementaire du travail), les perspectives d'avancées sont faibles. Étant donné le rôle joué par le syndicat unique pour le maintien de la paix sociale après la Révolution, toute révision du Code du Travail nécessaire à une plus grande fluidité du marché du travail semble en effet peu réaliste dans le contexte actuel. Au-delà des programmes d'urgence qui appuient actuellement l'économie tunisienne pendant la période de transition post-Révolution, un programme global destiné à consolider et approfondir les réalisations du PAI pour assurer leur viabilité est donc souhaitable. En même temps, ce programme devra dépasser le cadre du PAI et favoriser l'évolution progressive de l'économie tunisienne vers un nouveau modèle de croissance pour pouvoir satisfaire les aspirations de la population.

## RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP)

### E. CONCEPTION ET ETAT DE PREPARATION A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

**1. Indiquer dans quelle mesure la Banque et l'emprunteur se sont assurés que le projet tienne compte de la capacité de l'emprunteur à le mettre en œuvre, en assurant sa bonne conception et en mettant en place le dispositif requis pour l'exécution.** Analyser tous les aspects liés à la conception du projet, tels que : dans quelle mesure la conception du projet a-t-elle tenu compte des leçons tirées de précédents RAP dans le secteur ou dans le pays (citer quelques RAP clés); le projet repose-t-il sur de sérieuses études analytiques (citer quelques documents clés); justification du choix des conditionnalités (nombre, thèmes, conditions préalables et ou de décaissement) ; dans quelle mesure la Banque et l'emprunteur ont-ils convenablement évalué la capacité des organes d'exécution et de la cellule d'exécution du projet; degré de consultations et de partenariats, et les dispositions prises en matière d'assistance technique.

[250 mots au plus] ]

#### **Leçons tirées de précédents RAP dans le secteur**

La Banque a mis en œuvre trois opérations d'appui budgétaires satisfaisantes sur la période 1999-2007 (programmes d'appui à la compétitivité – PAC-I, II et III). Le PAI prend pour point de départ leurs résultats satisfaisants, les approfondit et les prolonge vers de nouvelles réformes. Les leçons essentielles qui ont informé la conception du PAI étaient les suivantes : (i) un dialogue constructif sur les réformes et une bonne appropriation des réformes; (ii) une étroite collaboration avec les autres bailleurs dans la formulation et mise en œuvre des réformes ; et (iii) la focalisation sur les mesures nécessaires pour l'atteinte des objectifs du Gouvernement.

#### **Le projet repose-t-il sur de sérieuses études analytiques**

La conception du programme a bénéficié d'un soubassement analytique solide par l'existence de nombreux travaux récents (réalisés par la Banque et les autres partenaires) couvrant les stratégies d'intervention et les domaines ciblés par l'appui du PAI. A côté des travaux macro-économiques et de stratégie (rapports de consultation art. IV 2007 et 2008 du FMI, Budget 2009, CDMT 2009-2011, DSP 2007-2011 de la Banque et Country Assistance Strategy 2004-2008 de la Banque mondiale, XIème Plan de Développement 2007-2011 etc.), de nombreuses études avaient été réalisées sur les aspects sectoriels relatifs à l'intégration commerciale et au climat des affaires (BAD: Étude compétitivité 2007, BAD/BM : Rapport sur la compétitivité en Afrique 2006, BM : Étude sur l'intégration globale 2008, IEQ-Tunisie : Rapport sur la Compétitivité 2006) et au secteur financier (BM : Étude sur les micro-projets de la BTS 2006, CE : Étude sur les SICAR 2008).

#### **Justification du choix des conditionnalités.**

Les conditionnalités du programme concernent trois secteurs interdépendants qui concourent à l'objectif de développement : la facilitation des échanges, l'environnement des affaires et le secteur financier. Ces conditionnalités peuvent sembler relativement nombreuses, mais elles reflètent la situation de pays à revenu intermédiaire de la Tunisie dont l'économie, malgré une bonne performance générale, était bridée par de nombreuses entraves bureaucratiques et les faiblesses du secteur financier. Compte tenu de la présence de nombreux pays concurrents autour de la Méditerranée, la Tunisie était pressée de réaliser une masse critique de réformes réglementaires et institutionnelles pour accélérer sa croissance, mais avait besoin pour ce faire de compléter le plan quinquennal de développement par un cadre global pouvant assurer la cohérence et l'interdépendance de ces réformes. La qualité technique de l'administration tunisienne rendait réaliste l'atteinte des objectifs spécifiques des conditionnalités.

#### **Dans quelle mesure la Banque et l'emprunteur ont-ils convenablement évalué la capacité des organes d'exécution et de la cellule d'exécution du projet / Dispositions prises en matière d'assistance technique.**

Comme pour les programmes précédents, il était convenu que le Ministère du Plan et de la Coopération Internationale assure coordination d'ensemble et celle des ministères techniques. Dans la personne du secrétaire général du ministère, le programme disposait d'un interlocuteur direct de haut niveau appuyé par une équipe rodée à la conduite des programmes de réformes. De même, les ministères sectoriels concernés disposent de moyens et de ressources humaines compétentes pour assurer la mise en œuvre du programme. Les besoins d'appuis ponctuels (études, assistance technique) dans certains domaines avaient été clairement identifiés depuis le stade de conception et étaient financés par les partenaires au programme ou sur ressources propres de la Tunisie.

**Degré de consultations et de partenariats.** - La conception du programme a été étroitement coordonnée avec les partenaires, notamment la Banque mondiale et la Commission Européenne. Un cadre logique commun et une matrice commune ont servi de base aux accords de crédit et à la convention de financement de la CE. Des missions communes d'identification et de préparation ont été organisées et ont donné lieu à des aide-mémoire commun des trois institutions.

<b>2. Pour chaque dimension de la conception et de l'état de préparation à la mise en œuvre du projet, présenter une brève évaluation (deux phrases au plus). Attribuer une note d'évaluation en utilisant l'échelle de notation figurant à l'appendice 1.</b>				
<b>ASPECTS LIES A LA CONCEPTION ET A L'ETAT DE PREPARATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET</b>		<b>EVALUATION</b>	<b>Note de l'évaluation</b>	
<b>REALISME</b>	a) Du fait de sa complexité, le projet est sous-tendu par une analyse de la capacité du pays et de son engagement politique.	La conception du programme a tenu compte de l'engagement fort des autorités politiques à approfondir les réformes d'intégration de l'économie et de la capacité démontrée des administrations tunisiennes à les exécuter.	4	
<b>EVALUATION DU RISQUE ET ATTENUATION</b>	b) La conception du projet tient suffisamment compte de l'analyse des risques.	Les risques du programme ont été bien analysés et les mesures d'atténuation identifiées. La possibilité de chocs exogènes avait été bien identifiée comme risque majeur, mais l'ampleur de la crise économique mondiale était difficilement prévisible au moment de la conception du programme. Si elle a ralenti la croissance de l'économie tunisienne, elle n'a pas eu d'impact sur l'exécution du programme.	4	
<b>UTILISATION DES SYSTEMES DU PAYS</b>	c) Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres sont fondés sur des systèmes qu'utilisent déjà le gouvernement et/ou d'autres partenaires	S'agissant d'un appui budgétaire, la mise en œuvre n'entraîne pas de passations de marché sur les ressources du programme. La gestion financière des ressources suit les procédures budgétaires du Gouvernement tunisien. En matière d'audit, la transmission de rapports trimestriels d'exécution du budget et des lois de règlement 2009 et 2010 est prévue.	4	
<b>Pour les dimensions ci-après, attribuer des notes d'évaluation distinctes pour la performance de la Banque et la performance de l'emprunteur :</b>			<b>Note de l'évaluation</b>	
			<b>Banque</b>	<b>Emprunteur</b>
<b>CLARTE</b>	d) Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du projet sont clairement définies.	Il n'y a pas eu de chevauchements de responsabilités. Au niveau de la Banque, les directives du Manuel de délégation des autorités ont été respectés lors de la mise en œuvre et matière de validation des rapports de supervision et d'achèvement. Au niveau de l'emprunteur, le MDCl a été désigné comme institution responsable pour le suivi et l'évaluation du programme. L'autonomie de la Banque Centrale pour certaines mesures relevant du secteur bancaire a été respectée.	4	4
<b>PREPARATION AU SUIVI</b>	f) Les indicateurs et le plan de suivi sont adoptés.	La mise en œuvre du projet était basée sur un cadre logique axé sur les résultats ainsi que sur une matrice très détaillée de mesures avec des indicateurs de suivi correspondants. Si les indicateurs de produit (CT) étaient tous bien définis, il n'en est pas de même de la définition de certains indicateurs de réalisation (MT).	3	3
<b>DONNEES DE REFERENCE</b>	h) La collecte des données de référence est achevée ou en cours.	La plupart des données de référence étaient disponibles ou ont été collectées au cours de l'exécution du programme. Dans la mesure où certains indicateurs de résultats n'étaient pas définis dans le cadre logique, les données correspondantes n'ont pas été collectées. Même en l'absence d'indicateurs formels inscrits dans le cadre logique, le Gouvernement aurait pu prendre l'initiative de les réunir pour mieux enraciner la culture des résultats dans l'action gouvernementale.	3	3



## RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP)

### F. MISE EN ŒUVRE

**1. Donner les principales caractéristiques de l'exécution du programme quant aux aspects suivants: respect des calendriers des décaissements; dérogations éventuelles aux conditions et aux déclencheurs; l'efficacité de la supervision par la Banque; la participation du bureau de la Banque dans la supervision continue/dans le cadre de la coordination de l'aide/ dans le dialogue sur les réformes; et l'efficacité de la surveillance par l'emprunteur.**  
Commenter la justification des dérogations éventuelles aux conditions de décaissement.  
[300 mots au plus ]

**Respect du calendrier des décaissements.** Il y a eu quelques dérapages dans le calendrier de décaissement. Le décaissement de la première tranche est intervenu en Août 2009 (au lieu de Mai 2009) et le décaissement de la deuxième tranche en Décembre 2010 (au lieu de Juillet 2010). Ceci est imputable au fait que les conditions de décaissement n'étaient pas encore remplies. Par contre, la durée d'exécution n'a pas dépassé les 18 mois prévus dans le rapport d'évaluation.

**Dérogations éventuelles aux conditions.** Une parmi les 10 conditions de décaissement de la 2<sup>ème</sup> tranche a nécessité une dérogation partielle. La condition no 8 était double : (a) Le taux moyen de créances « classées » (non performantes) des banques tunisiennes devait être ramené à 15% et (b) le taux de provisionnement de ces créances dans les bilans des banques devait atteindre au moins 70%. La première partie de la condition a été remplie et même dépassée (12.7 % en Juin 2010), mais l'impact de la crise financière internationale sur les banques tunisiennes ne leur a pas permis de provisionner 70% des créances non performantes. Les autorités ont donc adressé une requête de dérogation partielle à la Banque qui a été accordée sur une base de non-objection par le Conseil d'Administration au vu des justifications présentées.

**Efficacité de la supervision par la Banque.** Le PAI a fait l'objet de deux missions de supervision conformément aux règles de la Banque, conjointement avec les autres partenaires du programme (Banque Mondiale et Commission Européenne). La première mission a eu lieu du 08.03. au 13.03.2010 et la deuxième mission a eu lieu du 19.07. au 24.07.2010 pour vérifier l'état d'avancement des conditions de décaissement de la deuxième tranche. La présence de la Banque à Tunis a facilité le maintien d'un dialogue permanent avec les autorités entre les missions.

**Efficacité de la surveillance par l'emprunteur.** Le MDCI a assuré une coordination efficace entre les différents ministères techniques parties prenantes à la mise en œuvre du programme. De leur côté, les personnels des ministères techniques étaient bien imprégnés des objectifs du programme et des réalisations attendues. Au Ministère du Commerce et de l'Artisanat dont les services et organismes sous tutelle étaient concernés par de nombreuses réformes, la désignation d'un point focal à un niveau de responsabilité élevé a facilité le pilotage du programme.

**2. Commenter le rôle des autres partenaires (bailleurs de fonds, ONG, entreprises, etc.). Evaluer l'efficacité des modalités de cofinancement et de la coordination des bailleurs de fonds, le cas échéant.**

La coopération avec la Banque mondiale et la Délégation de la Commission Européenne a été particulièrement étroite. Il n'y a pas eu de cofinancement, mais trois programmes parallèles avec mise en commun de la préparation et de la mise en œuvre. Les montants respectifs étaient de 250 M USD de prêt pour la Banque, 250 M USD de prêt pour la Banque mondiale et 50 M Euros de don pour l'Union Européenne. La matrice de base du programme était commune, mais suffisamment flexible pour tenir compte des procédures de certains partenaires (la convention de financement de l'UE prévoyait 3 tranches, dont une partie variable ; la 3<sup>ème</sup> tranche sera décaissée au 3<sup>ème</sup> trimestre 2011). Le secteur privé tunisien – représenté par la Fédération patronale UTICA (Union Tunisienne de l'Industrie du Commerce et de l'Artisanat) - a été consulté à plusieurs reprises, ainsi que la seule ONG dans le secteur de la microfinance (ENDA).

**3. Harmonisation.** Indiquer si la Banque s'est explicitement employée à harmoniser les instruments, systèmes et/ou approches avec les autres partenaires.

Comme indiqué ci-dessus, le degré d'harmonisation entre partenaires était très poussé tant au niveau de la conception / préparation que de la mise en œuvre du programme. L'instrument d'appui budgétaire a été utilisé selon les modes d'intervention spécifiques de chaque institution, c.à.d. prêt pour la Banque et la Banque Mondiale (en prenant en compte le statut de pays à revenu intermédiaire de la Tunisie), don pour l'Union Européenne. Les trois partenaires ont décaissé la première tranche sensiblement au même moment (troisième trimestre 2009). De même, la Banque et la Banque Mondiale ont décaissé la deuxième tranche à quelques jours d'intervalle en Décembre 2010. Le calendrier de décaissement de l'Union Européenne a été quelque peu différent du fait de la présence de 3 tranches et de conditions spécifiques variables.

4. Pour chaque aspect de la mise en œuvre du projet, indiquer dans quelle mesure le projet a atteint les objectifs ci-après. Présenter une évaluation succincte (deux phrases au plus) et attribuer une note d'évaluation, en utilisant l'échelle de notation figurant à l'appendice 1.

ASPECTS LIES A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET		EVALUATION		Note de l'évaluation
RESPECT DU CALENDRIER	a) Degré de respect de la date prévue de clôture. Si l'écart à droite est: inférieur à 12, notation 4 entre 12.1 et 24, notation 3 entre 24.1 et 36, notation 2 supérieur à 36.1, notation 1	Écart en mois entre la date prévue de clôture et la date effective de clôture ou la date de réalisation de 98% de décaissement	6 mois entre la date initiale et la date effective de clôture	4
	b) Conformité de la Banque aux :			
PERFORMANCE DE LA BANQUE	• Mesures de protection environnementale	La mise en œuvre des mesures de réformes économiques n'a pas d'impact environnemental. Le programme est classé en catégorie 3		NA
	• Dispositions fiduciaires	Dans le cas spécifique du PAI, l'appui à la balance des paiements n'est pas ciblé et n'implique donc pas de passations de marché directes sur les fonds décaissés. En matière d'audit, l'accord de prêt prévoit la communication aux partenaires des rapports trimestriels d'exécution du budget pendant la période du programme, ainsi que la transmission des lois de règlement 2009 et 2010 après vote par le Parlement.		4
	• Accords conclus dans le cadre du projet	Les performances de la Banque au regard de l'Accord de Prêt sont satisfaisantes et ne soulèvent pas de problème spécifique. Aucun autre accord n'a été conclu dans le cadre du programme.		4
	c) La supervision de la Banque a été satisfaisante en termes de dosage des compétences et de praticabilité des solutions.	La supervision de la Banque a été satisfaisante pendant les missions conjointes et sous forme de suivi sur place entre les missions. Compte tenu de la complexité du programme, un certain partage implicite des compétences nécessaires au suivi s'est instauré entre les trois partenaires pendant les missions, chaque partenaire prenant le rôle de « lead » dans un domaine. La Banque a exercé ce rôle sur la composante 3 : « Accès au financement » et à fait appel à un consultant pour renforcer l'équipe.		4
	d) La surveillance de la gestion du projet par le management de la Banque a été satisfaisante.	Le management de la Banque a donné les orientations nécessaires et a réagi très rapidement à la demande de dérogation partielle pour ne pas retarder le décaissement de la 2 <sup>ème</sup> tranche.		4
PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR	e) L'emprunteur s'est conformé aux:			
	• Mesures de protection environnementale	La catégorie 3 de prêt ne comprend pas de dispositions spécifiques sur l'environnement		NA
	• Dispositions fiduciaires	L'appui à la Balance des Paiements non ciblé n'implique pas de passations de marché directes (voir (b) ci-dessus). L'accord de prêt prévoit la communication aux partenaires des rapports trimestriels d'exécution du budget pendant la période du programme, ainsi que la transmission des lois de règlement 2009 et 2010 après vote par le Parlement. Le Gouvernement s'est conformé à cette disposition.		4

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accords conclus dans le cadre du projet</li> </ul>	Les conditions de décaissement ont été respectées sauf une qui a nécessité une dérogation partielle.	3
	f) L'emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées de la Banque dans le cadre de sa supervision du projet	Le programme a fait l'objet d'une très bonne préparation et d'une concertation approfondie avec le Gouvernement ; il n'a pas nécessité d'inflexions majeures au cours de la mise en œuvre. Le Gouvernement a cependant été attentif aux recommandations formulées dans le cadre de la supervision concernant l'accélération de la mise en œuvre de certaines mesures pour pouvoir respecter le calendrier de décaissement.	4
	g) L'emprunteur a collecté et utilisé, pour les prises de décisions, les informations tirées du processus de suivi.	Le processus de suivi a permis de faire régulièrement le point sur l'avancement du programme dans les différents ministères et à la Banque Centrale (secteur bancaire) et à incité le Gouvernement à collecter le maximum d'informations, de les analyser, de cerner des sources de retard et de prendre des mesures pour accélérer la mise en œuvre du programme.	3

## RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP)

### G. ACHEVEMENT

#### 1. Le RAP a-t-il été fourni à temps, conformément à la Politique de la Banque?

Date de réalisation de 98% de décaissement (ou date de clôture, si applicable)	Date à laquelle le RAP sera transmis à pqr@afdb.org	Ecart en mois	NOTE DE L'EVALUATION (général automatiquement) Si l'écart est égal ou inférieur à 6 mois, la note est de 4. Si l'écart est supérieur à 6 mois, la note est de 1.
31/12/2010	20/09/2011	9	1

**Décrire brièvement le processus RAP.** Décrire la manière dont l'emprunteur et les co-bailleurs ont participé à l'établissement du document. Souligner toute incohérence dans les évaluations présentées dans le présent RAP. Donner la composition de l'équipe et confirmer si une visite approfondie a été effectuée. Mentionner toute collaboration substantielle avec d'autres partenaires au développement. Indiquer dans quelle mesure le bureau de la Banque dans le pays s'est impliqué dans l'établissement du présent rapport. Indiquer si les commentaires de la revue des pairs ont été fournis à temps (indiquer les noms et les titres des pairs de revue).

[150 mots au plus]

La clôture du PAI va intervenir le 31/12/2011. L'équipe du Rapport d'Achèvement du Projet était composée du task manager et d'un consultant. La mission de préparation du RAP avait initialement été programmée pour se tenir en même temps que la mission de revue du portefeuille, dans la première moitié du mois de Juillet 2011, mais (a) la crise politique a empêché d'effectuer la mission comme prévu pour livrer le RAP à fin juillet 2011; ce qui a emmené ORQR a fixé la transmission du PCR au 31/12/2011 après les élections de l'Assemblée constituante en octobre 2011, (b) les réunions avec le Gouvernement dans le cadre de cette mission se sont avéré de nature trop générale pour pouvoir aborder les domaines spécifiques couverts par le PAI (sauf une réunion avec la Banque Centrale à laquelle le task manager a participé) et (c) le recrutement du consultant pour assister le task manager n'a pu se faire avant fin Juillet 2011. Les réunions nécessaires pour obtenir les informations se sont donc étalées sur la première moitié du mois d'Août 2011 (Ramadan et «séance unique » dans les administrations tunisiennes) et ont de ce fait rencontré quelques difficultés. Néanmoins la quantité et la qualité des informations obtenues ont été suffisantes pour la rédaction du RAP et la collaboration du Gouvernement était bonne compte tenu des circonstances difficiles. Les autres partenaires ont suivi leurs calendriers propres pour l'établissement de leur RAPs respectifs. Les commentaires des pairs (Adam AMOUMOUN, Expert en acquisitions principal, Brice MIKPONHOU, Coordonnateur supérieur portefeuille, OSGE.2) ont été pris en compte.

## RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP)

### H. LECONS TIREES DE L'EVALUATION

Résumer les principales leçons que la Banque et l'emprunteur peuvent éventuellement tirer des rendements du projet. [300 mots au plus. Tout autre propos concernant la mise en œuvre devra être présenté à l'annexe 6 intitulé : Description du projet]

Le PAI a atteint ses objectifs dans un contexte mondial et national difficile.

Les principales leçons à tirer sont les suivantes :

1. L'approche retenue qui consistait à privilégier la continuité et l'approfondissement des réformes était justifiée. Le PAI est le successeur de trois autres opérations d'appui budgétaire visant la compétitivité de l'économie (PAC-I, II et III). Il consolide les acquis tout en faisant avancer l'agenda des réformes structurelles. Cette approche permet une bonne intériorisation des réformes du côté des administrations.
2. En Tunisie, la préparation du terrain de réformes par des études analytiques très solides est indispensable. Dans le cas du PAI, l'adoption d'une réforme a souvent été repoussée à la 2<sup>ème</sup> tranche alors que la conditionnalité de la 1<sup>ère</sup> tranche concernait la réalisation d'une étude devant informer le contenu précis de la réforme.
3. L'étroite collaboration entre les trois partenaires au développement (BAD, BM, CE) a été cruciale pour le succès du programme. Elle a permis un large consensus sur les mesures de réforme à mettre en œuvre qui a également servi d'orientation pour d'autres projets et études financés par les partenaires. Sur le plan financier, l'importance du concours agrégé des trois partenaires (plus de 570 millions de dollars E.U. sous forme de prêts et de dons sur deux ans) a constitué une incitation certaine pour le Gouvernement à exécuter le programme de réformes.
4. L'existence de projets d'investissement des partenaires dans des secteurs en relation avec le programme peut créer une forte complémentarité et constituer une motivation additionnelle pour des ministères sectoriels qui autrement ne voient pas l'impact de l'appui budgétaire sur leur département. Il en est de même des projets d'assistance technique ou de fonds d'études qui peuvent financer les diagnostics indispensables pour la conduite des réformes structurelles. Inversement, les modalités de décaissement de ces fonds d'études peuvent devenir des sources de retard si elles ne sont pas bien coordonnées avec le calendrier du programme d'appui budgétaire.
5. Dans l'évaluation du PAI, on constate que la note globale de réalisation (effet / impact) est plus faible que la note moyenne des produits correspondant aux mesures de la matrice, notamment celles représentant des conditions de décaissement Il conviendrait de mener une réflexion avec le Gouvernement sur les moyens d'augmenter la performance globale du programme en accordant une attention accrue aux réalisations / résultats atteints. Par ailleurs, il est probable que l'horizon temporel de certains indicateurs de réalisation, tels que définis, se situe en dehors du cadre du programme. Dans ce cas il faudrait introduire des indicateurs intermédiaires de réalisation.

## RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP)

### I. RESUME DES NOTES OBTENUES PAR LE PROJET

Toutes les notes de l'évaluation sont automatiquement calculées par l'ordinateur à partir de la section pertinente du RAP

CRITERES	SOUS-CRITERES	Note de l'évaluation
<b>RENDEMENT DU PROJET</b>	Produits <i>(cf. note Section D.I.)</i>	3.47
	Réalisations <i>(cf. note Section D.I.)</i>	2.75
	Respect du calendrier <i>(cf. note Section F.4.)</i>	4
	<b>NOTE GENERALE DES RENDEMENTS DU PROJET</b>	<b>3.41</b>
<b>PERFORMANCE DE LA BANQUE</b>	<b>Conception et état de préparation</b>	
	Les objectifs du projet sont pertinents pour les priorités de développement du pays <i>(cf. note Section C.3.)</i>	4
	Les objectifs du projet sont réalisables au regard des contributions au projet et du calendrier prévisionnel <i>(cf. note Section C.3.)</i>	4
	Les objectifs du projet sont conformes à la stratégie nationale ou régionale de la Banque <i>(cf. note Section C.3.)</i>	4
	Le cadre logique prévoit un enchaînement causal logique pour la réalisation des objectifs de développement du projet. <i>(cf. note Section C.5.)</i>	4
	Les objectifs et les réalisations, ainsi qu'ils sont présentés dans le cadre logique, sont mesurables et quantifiables <i>(cf. note Section C.5.)</i>	3
	Le cadre logique présente les risques et les hypothèses clés <i>(cf. note Section C.5.)</i>	4
	La capacité et l'engagement politique du pays sont à la hauteur de la complexité du projet <i>(cf. note Section E.2.)</i>	4
	La conception du projet contient une analyse satisfaisante des risques <i>(cf. note Section E.2.)</i>	4
	Les systèmes de passation des marchés, de gestion financière, de suivi et/ou autres processus sont fondés sur les systèmes pays. <i>(cf. note Section E.2.)</i>	4
	Les responsabilités en ce qui concerne l'exécution du projet sont clairement définies <i>(cf. note Section E.2.)</i>	4
	Les indicateurs de suivi et le plan de suivi sont adoptés <i>(cf. note Section E.2.)</i>	3
	La collecte des données de référence est achevée ou en cours <i>(cf. note Section E.2.)</i>	3
	<b>NOTE PARTIELLE DE LA CONCEPTION ET DE L'ETAT DE PREPARATION DU PROJET (moyenne des notes)</b>	<b>3.75</b>
	<b>Supervision</b>	
	Conformité de la Banque aux :	
Mesures de protection environnementale <i>(cf. note Section F.4.)</i>	NA	
Dispositions fiduciaires <i>(cf. note Section F.4.)</i>	4	

	Accords conclus dans le cadre du projet (conditions et déclencheurs) (cf. note Section F.4.)	4
	La qualité de la supervision de la Banque a été satisfaisante en termes de dosage des compétences et de praticabilité des solutions (cf. note Section F.4.)	4
	La surveillance de la gestion du projet par la Banque a été satisfaisante (cf. note Section F.4.)	4
	Le RAP a été fourni à temps (cf. note Section G)	1
	<b>NOTE PARTIELLE DE LA SUPERVISION</b>	<b>3.40</b>
	<b>NOTE GENERALE DE LA PERFORMANCE DE LA BANQUE</b>	<b>3.58</b>
<b>PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR</b>	<b>Conception et état de préparation</b>	
	Les responsabilités en ce qui concerne la mise en œuvre du projet sont clairement définies	4
	Les indicateurs et le plan de suivi sont adoptés	3
	La collecte de référence est achevée ou en cours	3
	<b>NOTE DE LA CONCEPTION DU PROJET ET DE SON ETAT DE PREPARATION</b>	<b>3.33</b>
	<b>Mise en œuvre</b>	
	L'emprunteur s'est conformé aux :	
	Mesures de protection environnementale (cf. note Section F.4)	NA
	Dispositions fiduciaires (cf. note Section F.4)	4
	Accords conclus dans le cadre du projet (conditions et déclencheurs) (cf. note Section F.4)	3
	L'emprunteur a été attentif aux conclusions et recommandations formulées par la Banque dans le cadre de sa supervision du projet (cf. note Section F.4)	4
	L'emprunteur fonde ses décisions sur les informations tirées du suivi (cf. note Section F.4)	3
	<b>NOTE PARTIELLE DE LA MISE EN ŒUVRE</b>	<b>3.50</b>
	<b>NOTE GENERALE DE LA PERFORMANCE DE L'EMPRUNTEUR</b>	<b>3.42</b>

## RAPPORT D'ACHEVEMENT DE PROJET (RAP)

### J. TRAITEMENT

ETAPE	SIGNATURE ET OBSERVATIONS	DATE
Vérifié par le Chef de Division du Secteur	DIKO MUKETE	
Vérifié par le Directeur Régional	JACOB KOLSTER	
Approuvé par le Directeur Sectoriel	NDOUME LOBE	

## LISTE DES ANNEXES

N°	TITRE
1	Coût du programme par sources de financement
2	<u>Contributions de la Banque</u> 2.1 Missions réalisées par les experts de la BAD 2.2 Mission de préparation du rapport d'achèvement
3	Analyse des progrès macro-économiques et Principaux indicateurs économiques et financiers 2008-2011
4	Liste des documents justificatifs et sources d'information



**Coût du programme par sources de financement (en millions de \$E.U.)**

Ressources financières	Previsions	Realisations	Type
BAD	250	250	Prêt
Banque Mondiale	250	250	Prêt
Commission Européenne	(*) 70	(**) 98	Don
<b>Total</b>	<b>570</b>	<b>598</b>	

\* 49 millions Euros convertis au taux de 1 Euro = 1.43 \$E.U.

\*\* La troisième tranche de la CE a été abondée d'un montant de 20 millions Euros (équivalent à 28 millions \$.E.U.). Cette 3<sup>ème</sup> tranche n'était pas encore décaissée en Août 2011, au moment de la rédaction du rapport d'achèvement.

**Contributions de la Banque.****2.1 MISSIONS REALISEES PAR LES EXPERTS DE LA BAD**

Missions	Nombre de missions	Nombre de personnes	Compositions
1. Préparation	1	2	Mme N. Obayashi Economiste pays supérieur, ORNA Un consultant expert secteur financier
2. Évaluation	2	3	H. Kouassi, Macro-Economiste Principal, OSGE.2 Mme N. Obayashi, Economiste pays supérieur, ORNA Un consultant expert secteur financier
3. Supervision	2	2	H. Kouassi, Macro-Economiste en Chef, OSGE.2 Mme N. Obayashi, Economiste pays supérieur ORNA
4. Rapport d'achèvement	1	2	H. Kouassi, Macro-économiste en Chef, OSGE.2 Elke Kreuzwieser, Consultante OSGE 2
Total	6	9	

**2.2 MISSION DE PRÉPARATION DU RAPPORT D'ACHÈVEMENT (Personnes rencontrées)**

DATE	NOM ET PRENOM	FONCTION	ORGANISME
Du 2 au 17 Août 2011	Mme Gamha Nadia	Directrice Générale de la Supervision bancaire	Banque Centrale de Tunisie (BCT)
	M. Mondher Laroui	Directeur Général des Statistiques	BCT
	M. A. Barkia	Adjoint du Directeur Général des Systèmes Informatiques	BCT
	M. Mohamed Ben Frej	Directeur	Ministère du Commerce et de l'Artisanat
	M. Mohamed Elifa	Directeur de la Coopération Internationale	Ministère du Commerce et de l'Artisanat
	M. Fares Bessrou	Directeur Général des Réformes et Prospectives Administratives	Premier Ministère
	Mme Fatiha Cherni	Directeur	Premier Ministère, Direction Générale des Réformes Administrative
	M. Noureddine Zekri	Directeur Général de l'Investissement Extérieur	Min. de la Planification et de la Coopération Internationale (MPCI)
	M. Mokhtar Sehir	Directeur de la coopération euro-méditerranéenne	MPCI
	M. Sassi Hammani	Directeur Général de la Planification et des Etudes	Ministère du Transport et de l'Équipement
	M. Sami Battikh	Directeur Central des Achats et Approvisionnements	Société Tunisienne d'Acconage et de manutention (STAM)
	M. Kamal Ayari	Juge, Enseignant Universitaire	Centre d'Études Juridiques et Judiciaires
	M. Ferid El Kobbi	Président	Conseil du Marché Financier
	M. Kamel Tagourti	Chef de cabinet	Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi
	M. Nabil Ourari	Ministère du Travail et des Affaires Sociales, Direction Générale du Travail	
Mme Pilar Blanco-Rodriguez	Économiste, chargé de projet	Délégation Commission Européenne, Tunis	
M. Antonio Nucifera	Economiste, chargé de projet	Bureau de la Banque Mondiale, Tunis	

## Analyse des progrès macroéconomiques

La Tunisie a poursuivi, au cours des deux dernières décennies, un vaste programme de réformes dont le but principal était de rendre l'économie plus compétitive. Les grands axes de ce programme visaient à accroître l'ouverture des échanges et à améliorer le climat des affaires. Plus récemment, la dynamisation du secteur financier devant permettre l'augmentation de sa capacité de prêt à l'économie est venue s'ajouter aux priorités.

Si la Tunisie menait déjà une politique volontariste de promotion des exportations depuis les années 70, par la création d'un secteur offshore au statut fiscal avantageux, le point de départ d'une politique d'ouverture des échanges plus large a été l'Accord d'Association avec l'Union Européenne en 1995. L'Union Européenne est de loin le premier partenaire commercial de la Tunisie et absorbe 75-80% de ses exportations (selon les années). Cette politique d'ouverture, alliée à une gestion macroéconomique prudente, a permis d'atteindre des taux de croissance approchant 5 % au cours de la décennie 2000-2009 (4.5 % en moyenne pendant le Xe plan de développement 2002-2006). Mais ce taux de croissance relativement satisfaisant de l'économie n'a pas suffi à faire tomber le taux de chômage qui restait élevé, à 13-14% selon la méthodologie statistique utilisée. La croissance était notamment insuffisante pour résorber le chômage des jeunes, beaucoup plus élevé que celui de la population générale et en augmentation de 10 points sur les 10 dernières années. Par ailleurs, la crise économique mondiale a mis en exergue la vulnérabilité de la Tunisie du fait de la forte concentration de ses exportations sur l'Europe.

La Révolution de Janvier 2011, au-delà de sa portée politique, a également révélé la précarité de la situation socio-économique d'une partie de la population, notamment dans les régions défavorisées, situation bien plus difficile que ce que les statistiques officielles ne laissaient paraître jusqu'à présent. Cette Révolution est porteuse d'espoir, mais les autorités reconnaissent que l'impact macroéconomique dans le court terme sera sévère et la marge de manœuvre étroite pour concilier les exigences d'une relance de la croissance avec la satisfaction des demandes sociales immédiates.

### Évolution macroéconomique pendant la période récente 2009-2010

La Tunisie a dans l'ensemble bien résisté à la crise économique et financière mondiale. Le taux de croissance du PIB réel s'est quelque peu ralenti en 2009 à 3,1% (après 4.5% en 2008) et s'est ensuite stabilisé à 3% en 2010. Si la demande extérieure comme moteur de la croissance a fléchi, la demande intérieure soutenue par le programme de relance du Gouvernement a pu prendre la relève. L'inflation a augmenté légèrement sur la période, mais reste modérée : 4.4 % en 2009 et 3.1 % en 2010.

#### Politique budgétaire :

Le Gouvernement a réagi dès le début de la crise en relâchant la politique budgétaire en 2009. L'approche consistait à accélérer la mise en œuvre des projets d'investissements publics et d'accorder un soutien direct aux sociétés exportatrices touchées par la crise, tout en contenant les dépenses courantes. Cette politique a entraîné en 2009 une augmentation des dépenses et prêts nets d'un point de PIB. Parallèlement, les recettes fiscales ont fléchi d'un point de PIB. Par conséquent, le déficit budgétaire (à l'exclusion des dons et des recettes de privatisation, a augmenté de 2 points, de 1 à 3% du PIB. Ce déficit a été financé en quasi-totalité par des ressources intérieures - l'apport extérieur restait stable à 0.3 % du PIB. Malgré l'augmentation du déficit, le ratio dette / PIB s'est amélioré : 42.8 % en 2009 contre 43.3 % en 2008.

Ces difficultés conjoncturelles n'ont pas empêché le Gouvernement de progresser sur le plan des réformes structurelles. Il a opté pour une gestion budgétaire basée sur la performance et adopté un schéma directeur correspondant à cette option en Juin 2010. Cette démarche offre l'opportunité d'une modernisation profonde des finances publiques (budgétisation programmatique et gestion de la performance, nomenclature budgétaire, systèmes comptables et de contrôle etc.). Le premier rapport PEFA pour la Tunisie a été finalisé en Juillet 2010 et fait état d'une gestion des finances publiques transparente et efficace. L'exécution budgétaire trimestrielle selon la présentation du FMI est désormais en ligne sur le site du Ministère des Finances

<http://www.portail.finances.gov.tn/publications/Bulletin-Mars-2011.pdf>.

#### Politique monétaire :

Dès le début de la crise, c.à.d. fin 2008 / début 2009, la Banque Centrale de Tunisie (BCT) a assoupli la politique monétaire : elle a ainsi abaissé le taux de réserves obligatoire fin 2008 et réduit son principal taux directeur de 75 point de base en février 2009. Pendant une deuxième phase de gestion de la crise, elle n'a pas hésité à accroître ses opérations de marché pour absorber l'excédent de liquidités et freiner la progression excessive des crédits. Au début de 2010, elle a ainsi relevé le taux de réserves obligatoires à 2 reprises, en Mars et Mai 2010. Ces mesures ont contribué à réduire l'excédent de liquidités dans le système bancaire et à contenir les pressions inflationnistes. Les taux d'intérêt ont été maintenus à un niveau inférieur à celui d'avant la crise.

#### Secteur financier :

Les résultats du secteur financier restent solides malgré la crise financière et économique internationales. Les banques tunisiennes ne dépendent pas de l'extérieur pour leur sources de financement. Par ailleurs, l'impact de la dégradation de la situation financière des entreprises clientes du secteur bancaire a été modéré, car les entreprises exportatrices les plus affectées par la crise sont en général financées offshore. Les bilans des banques se sont assainis. Le taux de « créances classées », c.à.d. de prêts non performants, a baissé de 17.7 % du portefeuille fin 2007 à 13.2 % fin 2009 et 13% fin 2010. Parallèlement, le taux de couverture de ces créances sous forme de provisionnement a atteint 58.4% fin 2010, l'objectif était de provisionner 70%. Les banques tunisiennes consacrent en moyenne 20-25% de leur produit net bancaire à l'augmentation du taux de couverture des créances classées.

Le secteur immobilier représente à lui seul 20% des engagements des banques en Tunisie. Les taux d'impayés restent faibles à 2.7% chez les particuliers et 4-5 % chez les promoteurs, en 2010. L'immobilier a connu un léger fléchissement au 1<sup>er</sup> trimestre 2011, mais a repris au 2<sup>ème</sup> trimestre.

L'indice de la Bourse de Tunis a enregistré une augmentation exceptionnelle en 2009 (à 21% du PIB) ce qui indique une bonne rentabilité des sociétés cotées (parmi lesquelles de nombreuses banques), mais aussi la présence de liquidités abondantes dans l'économie. Cependant, la capitalisation reste peu élevée par rapport aux autres bourses de la région.

#### Opérations extérieures – Balance des paiements

La balance commerciale a fait preuve d'une bonne tenue en 2009, suite à l'effondrement des prix des matières premières et à la baisse des importations de produits intermédiaires pour l'industrie. 2010 a connu une amélioration significative des exportations de marchandises (reprise de la demande extérieure), mais la balance commerciale s'est dégradée car les importations étaient également en hausse et ceci dans une proportion plus forte, à cause notamment des importations de biens intermédiaires et d'équipement liées aux activités d'exportation. Les exportations de services (essentiellement tourisme) ont stagné en 2010 et n'ont pas pu contribuer à redresser la balance des biens et services.

Par conséquent, le déficit du compte courant qui s'était contracté en 2009 à 2,8 % du PIB, a quelque peu dérapé en 2010 à 4,8%, suite à la détérioration de la balance commerciale. Ce déficit plus important du compte courant est financé en partie par une augmentation des investissements directs étrangers (IDE).

Les réserves officielles brutes ont d'abord augmenté en 2009 pour atteindre leur plus haut point de 10.7 milliards de \$ E.U. à la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre, mais ont baissé depuis la fin de 2009, tout en se maintenant à un niveau relativement élevé correspondant à 5 mois et demi d'importations projetées.

La Tunisie abordait donc l'année 2011 avec une croissance plus faible sur les deux dernières années, comparées à la moyenne de la décennie passée, et avec un taux de chômage en légère augmentation. Mais grâce aux politiques budgétaire et monétaire adoptées en réponse à la crise, les fondamentaux macroéconomiques restaient solides et les perspectives favorables, quoique liées étroitement à la reprise de l'économie européenne, son principal client.

### **Situation 2011 et perspectives à court terme**

La Révolution tunisienne est porteuse d'espoirs autant politiques qu'économiques (meilleure gouvernance, impact sur l'investissement privé national jusqu'à présent bridé par le risque de spoliation), mais son impact macroéconomique dans le court terme est sévère. La croissance du PIB ne devra pas dépasser 0.5 – 1% en 2011 et le taux de chômage a probablement atteint 17%. Les seuls dommages matériels se chiffrent à environ 4% du PIB. La crise libyenne (avec son corollaire de chute des exportations, baisse des recettes provenant du tourisme et assèchement des transferts de fonds effectués par des travailleurs tunisiens en Libye) risque d'aggraver la situation.

Malgré ces défis, les autorités tunisiennes sont déterminées à contenir les déséquilibres macroéconomiques en 2011. L'inflation devrait être limitée à 3%, au même niveau qu'en 2010, et le déficit budgétaire contenu 4.8-5% du PIB.

#### Politique monétaire :

La priorité immédiate de la politique monétaire sera la stabilité des prix pour ne pas aggraver les problèmes sociaux. Mais en même temps, il s'agira de soutenir l'économie pour relancer la croissance et soutenir les entreprises en difficulté. La conjoncture exerce en effet une pression sur la liquidité des banques confrontées à une augmentation des impayés. Dans ce contexte, la BCT continue de fournir des liquidités supplémentaires aux banques et mène une politique monétaire plutôt « accommodante » tout en veillant à l'inflation ; elle a décidé de baisser son taux directeur de 4.5% à 4 %. Pour éviter une crise bancaire, elle a réduit le niveau des réserves obligatoires des banques de 5% à 2 %.

#### Opérations extérieures - Balance des paiements

Selon la BCT, l'année 2011 verra un allègement du déficit commercial (baisse des biens d'équipement, liée à l'effondrement de la croissance). Les recettes touristiques devront connaître une baisse de 40% sur l'année. Le solde du poste « revenus des facteurs et transferts » avait déjà accusé une légère baisse en 2010, suivie d'une forte baisse au 1<sup>er</sup> trimestre 2011, mais sera stable sur l'année, grâce en partie à la mobilisation des Tunisiens de l'extérieur. Tous ces facteurs devront aboutir à un déficit de solde courant d'environ 5% en 2011, ce qui laissera un gap de financement d'environ 4 milliards TND.

La dégradation du solde extérieur conduit à une baisse des réserves nettes de devises, de 13 Md TND fin 2010 à 11 Md TND à la fin du 2<sup>ème</sup> trimestre 2011. On passe ainsi d'une couverture équivalente à 5 mois d'importation à 4 mois.

D'autres indicateurs macroéconomiques sont également à la baisse. Le taux Épargne / PIB passera de 21.4% en 2010 à 19.5 % en 2011. La FBCF de 24.3 % du PIB en 2010 à 23.2 % en 2011

### Enjeux à court terme pendant la période transitoire :

Les autorités tunisiennes seront confrontées au défi de remettre le plus rapidement possible l'économie sur un sentier de croissance durable tout en dégagant les marges de manœuvre nécessaires pour satisfaire au moins une partie des demandes sociales issues de la Révolution.

Un programme de relance a été engagé qui devrait permettre de générer un point de croissance supplémentaire (déjà pris en compte dans les estimations précédentes ; initialement le FMI prévoyait une croissance zéro pour 2011 sans le programme de relance) et qui comporte les mesures suivantes, par ordre d'impact budgétaire (dans la mesure où celui-ci a pu être chiffré) :

- une composante d'investissement pour un montant de 1,3 Md TND
- la réparation des infrastructures dégradées (400-600 M TND)
- l'extension de la couverture des programmes sociaux existants (135-185 M TND)
- un programme pour l'emploi de jeunes diplômés dénommé AMAL (100 – 200 M TND)
- l'indemnisation des familles des victimes de la Révolution (100 – 200 M TND)
- l'embauche de 14000 diplômés dans la fonction publique
- le maintien des subventions aux produits de base (estimées à 3% du PIB)

Une Loi des Finances rectificative pour 2011 a été adoptée pour fournir une base légale au programme. Elle donne la priorité à l'emploi, en particulier dans les zones défavorisées.

### **Enjeux macroéconomiques à moyen terme**

Une croissance durable permettant de satisfaire les aspirations sociales nécessitera la poursuite des mesures structurelles visant à renforcer la gouvernance et la transparence dans l'environnement des affaires. Il s'y ajoute deux autres priorités : le développement régional et l'emploi. Le changement de nom du Ministère du Développement et de la Coopération Internationale (MDCI) en Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale (MPCI) est plus que sémantique et traduit la volonté d'introduire une plus forte dose de planification pour atténuer les déséquilibres constatés en matière de développement social et spatial.

Le rééquilibrage des finances publiques à moyen terme et les réformes budgétaires resteront incontournables pour assurer une croissance durable, y compris dans le contexte des nouvelles priorités.

Les exportations resteront un moteur de croissance, mais la croissance à moyen terme des partenaires traditionnels de la Tunisie (Europe) devrait être modérée, entre 1,5 et 2%. Ces pays alimenteront donc moins la demande extérieure qui s'adresse à la Tunisie. Pour réduire la dépendance vis-à-vis de l'Europe, la Tunisie poursuit un effort de diversification géographique de ses relations commerciales.

La nature de la croissance devra également évoluer vers un nouveau modèle. Pour le secteur industriel, elle sera axée davantage sur les nouvelles technologies. Cette vision a pris forme avec la préparation du XIIème plan de développement qui met l'accent sur la technologie et l'innovation comme source d'emplois plus qualifiés. Pour le tourisme, il s'agira de s'éloigner graduellement du tourisme de masse et de diversifier le secteur vers un tourisme de qualité (tourisme culturel etc.). Une telle vision accompagnée d'un plan d'action existait déjà avant la Révolution et sera poursuivie.

La stabilité politique à laquelle devront aboutir les élections d'octobre 2011 sera une condition *sine qua non* pour attendre les objectifs visés et surmonter les obstacles à une relance de la croissance.

## Principaux Indicateurs économiques et financiers 2008-2011

Indicateur	Mode de calcul	2008	2009	2010	2011 (proj)
PIB réel	variation	4.5	3.1	3.0	1.0
Indice des prix à la consommation (IPC), moyenne annuelle	variation	5.0	4.4	3.1	3.0
Epargne nationale brute	en % RNDB	22.3	22.0	21.4	19.5
Investissements bruts	en % PIB	23.5	24.2	24.3	23.2
<i>Secteur extérieur</i>					
Exportations de biens et services ( <i>prix courants</i> )	variation (TND)	21.2	-13.9	16.6	4.9
Importations de biens et services ( <i>prix courants</i> )	variation (TND)	20.7	-13.1	21.6	4.9
Balance commerciale	en % PIB	-8.9	-8.5	....	....
Compte courant, dons exclus	en % PIB	-3.8	-2.9	-4.8	-5.1
Investissements directs étrangers	en % PIB	5.7	3.3	....	....
Solde administration centrale, dons et privatisations exclus	en % PIB	-1.0	-3.0	-1.3	-2.0
Total dette de l'Etat (intérieure et extérieure)	en % PIB	43.3	42.8	40.4	....
Taux d'intérêt ( <i>marché monétaire, fin de période</i> )	%	4.90	4.10	4.05	....
Réserves officielles ( <i>en mois d'importations de biens et services</i> )	mois	4.4	6.7	4.0	
Dette extérieure	en % PIB	48.8	48.1	47.9	
Ratio du service de la dette ( <i>en % des exportations de biens et services</i> )	en %	8.6	11.9	10.7	

Sources : FMI, Rapport consultation Art. IV pour 2008 et 2009 (sauf pour inflation, importation et exportations B&S: BCT)  
BCT pour 2010 et 2011

## 4. Liste des documents justificatifs et sources d'information

N° Doc	Titre Documents	Sources
1	Rapport d'identification	BAD
2	Rapport d'évaluation du programme	BAD
3	Accord de prêt	BAD
4	Aide mémoires conjoints des missions d'identification, de préparation et de supervision	BAD/BM/UE
5	Mémoire de décaissement de la 2 <sup>ème</sup> tranche BAD	BAD
6	Mémoire de décaissement de la 2 <sup>ème</sup> tranche BM	BM
7	Rapport d'achèvement du PAC III	BAD
8	XIème Plan de Développement de la Tunisie	Gouv
9	FMI, staff report Consultation Art. IV 2010	FMI